

DOSSIER DPC



Moon Safari
Architecture & Urbanisme



Le lycée de demain Construction d'un lycée à Châteauneuf-sur-Loire

Avenue du Gatinais
45110 Châteauneuf-sur-Loire

MAITRE D'OUVRAGE

REGION CENTRE VAL DE LOIRE

9 rue Saint-Pierre Lentin
45041 ORLEANS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

AVENSIA

2 rue Girodet
45000 ORLEANS

BUREAU DE CONTRÔLE

VERITAS

ARCHITECTE MANDATAIRE

MOON SAFARI

4 Pl. Jean Moulin
33000 BORDEAUX

ARCHITECTE ASSOCIE

C+S ARCHITECTURE

26 avenue de Saint Mesmin
45077 ORLEANS

ARCHITECTE ASSOCIE

BLOT ARCHITECTURE

44 rue d'Illiers
45000 ORLEANS

PAYSAGISTE

BIG BANG

114 Grande rue de la Guillotière
69007 LYON

BUREAU D'ETUDE TCE

CETAB

61 rue du professeur Lannelongue Bât D
33000 BORDEAUX

BUREAU D'ETUDE RESTAURATION

BETR

16 bis avenue de la République
69200 VENISSIEUX

OPC

PILOTYS


6 rue de la Picornière
45380 CHAINGY

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE

VIA SONORA

17 rue Forment
75011 PARIS

Indice	Date	Modification
--------	------	--------------

 Moon Safari Architecture & Urbanisme SAS d'architecture au capital de 50 000 € SIRET : 444 17 935 00079	4 place Jean Moulin 33000 BORDEAUX Tel. 05 56 04 40 68 Fax. 05 57 96 97 74
--	---

Projet
22-023

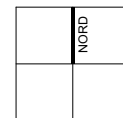
Référence projet
CHA-APD-001-A



Pour le Président du Conseil Régional et par délégation,
Cheffe du service Maintenance et Construction
Direction du Patrimoine Educatif, Culturel et Sportif

Aurélie Milhavet

Orientation



Echelle

Format

A0

Altimétrie

± 0,00BAT (LYCEE) = 121,50 NGF
± 0,00BAT (GYM) = 121,75 NGF
± 0,00BAT (INT) = 121,75 NGF
± 0,00BAT (RESTAU) = 121,75 NGF
± 0,00BAT (LOG) = 122,60 NGF

Date

24/07/2023

Etude de sécurité

045XXX	DPC	MOO					A	PC16
PROJET	PHASE	EMETTEUR	LOT	TYPE	BATIMENT	NIVEAU	INDICE	N° DOC

NOTA :

Les côtes, altitudes et tous les éléments complémentaires portés sur les plans n'ont qu'une valeur indicative. Les plans n'ont de valeur que de principe et en aucun cas de plans d'exécution.

Etude de Sûreté et Sécurité Publique



Pièces jointes :

- Courrier à l'adresse de la Mairie de Châteauneuf-sur-Loire
- Courrier à l'adresse de la Préfecture du Loiret
- Courrier à l'adresse de la cellule de prévention technique de la malveillance du Groupement de gendarmerie du Loiret.

SOMMAIRE

1	LA METHODOLOGIE	4
1.1	L'ÉQUIPE D'AUDIT	4
1.2	VISITE DES LIEUX	4
1.3	LES DOCUMENTS CONSULTÉS.....	4
1.4	LES PERSONNES RENCONTRÉES	4
1.4.1	27 avril 2023 – Gendarmerie Nationale	4
1.4.2	3 mai 2023 – Mairie, police Municipale, département et Région	5
1.5	LA METHODOLOGIE DE LA PREVENTION TECHNIQUE DE LA MALVEILLANCE	5
2	CADRE DE L'ESSP	7
2.1	DESCRIPTION DU PROJET	7
2.1.1	La commune	7
2.1.2	Le lycée	8
2.2	DEROULEMENT DE LA MISSION	10
3	DIAGNOSTIC DE SÛRETE	10
3.1	DIAGNOSTIC SOCIAL ET URBAIN.....	12
3.1.1	Situation géographique	12
3.1.2	Contexte sociodémographique	13
3.1.3	Contexte économique	17
3.2	ÉTAT DE LA DELINQUANCE	21
3.3	COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS.....	23
3.4	LES FORCES DE SECURITE INTERIEURES ET DE SECOURS	24
4	ANALYSE SÛRETE DU PROJET	25
4.1	LE PROJET.....	25
4.1.1	Le contexte et les objectifs du projet	25
4.1.2	Les effectifs en jeu	26
4.1.3	Description des futurs aménagements du site	27
5	SYNTHESE DE L'ANALYSE SURETE DU PROJET.....	37
6	LES PRECONISATIONS.....	40
6.1.1	Sémantique particulière	40
6.1.2	Mesures permanentes et mesures temporaires	40
6.1.3	Le plan gouvernemental de vigilance, prévention et protection face à la menace terroriste - Vigipirate	41
6.2	LES MESURES PERIPHERIQUES	42
6.2.1	Voiries aux abords du site.....	42
6.2.2	Eclairage public	47
6.2.3	Végétation	47
6.3	LES MESURES PERIMETRIQUES	48
6.3.1	Les clôtures.....	48
6.3.2	Les accès au site	51
6.3.3	Zone de sécurité piétons.....	62
6.3.4	Les accès aux bâtiments	64
6.3.5	Les menuiseries.....	65
6.4	LES MESURES VOLUMETRIQUES.....	66
6.4.1	Le compartimentage interne / contrôle d'accès.....	66
6.5	LA VIDEOPROTECTION.....	67

6.6 LA DETECTION INTRUSION 68

6.7 PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)..... 69

7 TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS 70

8 PRINCIPAUX PLANS 71



1 LA METHODOLOGIE

1.1 L'EQUIPE D'AUDIT

Pour conduire cette mission

- Dominique **LENOIR**, consultant sûreté du groupe CETAB.

1.2 VISITE DES LIEUX

Deux visites du site et de la commune ont été organisées, afin d'une part de visualiser le projet dans son environnement et d'autre part de rencontrer les riverains et usagers de ce lieu et, d'une manière plus générale, de la commune. Chaque visite a été accompagnée par un référent sûreté de la Gendarmerie.

1.3 LES DOCUMENTS CONSULTES

Les documents ci-dessous ont fourni les données nécessaires à la rédaction de cette étude. Ils ont été mis à disposition par le maître d'œuvre pour les plans et par le groupement de gendarmerie départemental du Loiret pour l'état statistique de la délinquance 4001. L'étude socio-démographique est faite en grande partie à partir des données de l'INSEE et de l'ONDRP.

Principaux documents utilisés :

- Les différentes notices techniques
- Les plans
 - De situation
 - De masse
 - Par niveaux de l'ensemble des constructions du projet.

1.4 LES PERSONNES RENCONTREES

Les personnes ci-dessous ont été interviewées dans le cadre des réunions organisées par le maître d'ouvrage ou à l'occasion de rendez-vous individuels ou de contacts lors des visites

1.4.1 27 avril 2023 – Gendarmerie Nationale

- Adjudant **Frédéric Gaud** référent sûreté - Cellule de Prévention Technique de la Malveillance – Groupement de gendarmerie départementale du Loiret CPTM GGD45

1.4.2 3 mai 2023 – Mairie, police Municipale, département et Région

- Madame **Florence GALZIN** - Maire de Châteauneuf-sur-Loire, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Loiret
- Madame **Malorie Mercier** - Cheffe de la Police Municipale
- Adjudant-chef **François Touffet** - référent sureté - Cellule de Prévention Technique de la Malveillance – Groupement de gendarmerie départementale du Loiret (CPTM/GGD 45)
- Monsieur **Franck TARDIF** - Chargé d'Opérations Direction du Patrimoine Educatif, Culturel et Sportif Conseil Régional du Centre-Val de Loire
- Monsieur **Romain Normand** - AMOA - Avensia
- Madame **Sandrine EUGENE** - Directrice des infrastructures Conseil Départemental du Loiret
- Monsieur **Pinault** - Direction des infrastructures Conseil Départemental du Loiret

Lors des visites, des échanges ont eu lieux avec les riverains et les commerces de la commune.

1.5 LA METHODOLOGIE DE LA PREVENTION TECHNIQUE DE LA MALVEILLANCE

Pour contrer l'action malveillante, il faut :

- Contraindre le délinquant à augmenter ses efforts pour parvenir à ses fins ;
- Réduire l'attractivité de la cible et les gains potentiels ;
- Augmenter les risques pour le délinquant d'être détecté, identifié et interpellé (sur le moment ou dans le temps de l'enquête).

La prévention technique de la malveillance vise à :

- **DISSUADER** l'action malveillante
- **DETECTER - ALERTER**
- **BLOQUER - FREINER**
- **REAGIR – INTERVENIR** (faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure)
- **LIMITER LES EFFETS.**

La prévention technique de la malveillance s'organise enfin par **espaces défendables** (stratégie de la « défense en profondeur ») :

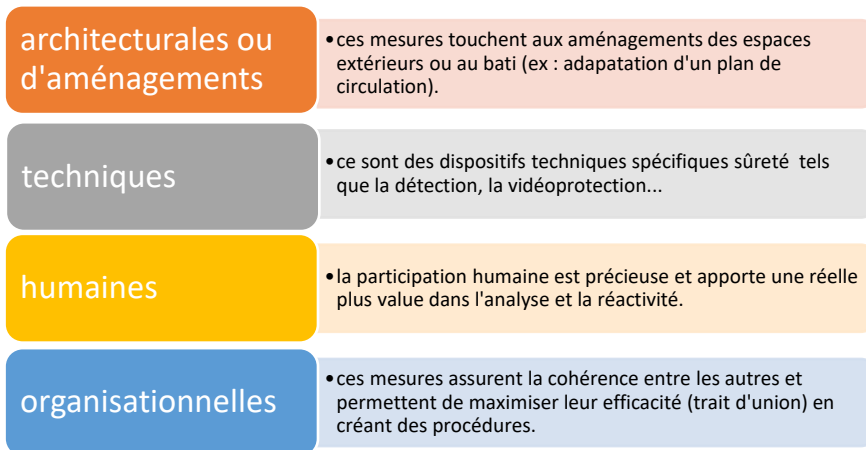
- la **périphérie** (ensemble des zones situées au-delà de l'emprise du site, façades ou clôtures non comprises)
- la **périmétrie** (ensemble des espaces situés entre la clôture et le bâtiment, façades et ouvrants compris)
- la **volumétrie** (ensemble des volumes intérieurs des bâtiments).



Les mesures préconisées plus loin ont pour objectif de :

- **faciliter** la surveillance quel que soit le vecteur (humain ou technique)
- **limiter** les passages à l'acte malveillant ou au moins leurs conséquences
- **combattre** le sentiment d'insécurité.

Elles peuvent être de plusieurs ordres (illustration ci-dessous)



Les mesures peuvent être des recommandations ou des préconisations :

- les **mesures qui échappent au champ de compétence de la maîtrise d'ouvrage seront dénommées des recommandations** (en jaune ci-après). L'acteur juridiquement responsable de leur mise en œuvre sera identifié.
- les **mesures dépendant complètement du porteur de projet seront appelées des préconisations** (en vert ci-après).

S'agissant d'une ESSP, le niveau de priorité est du niveau le plus élevé (3 sur 3).

2 CADRE DE L'ESSP

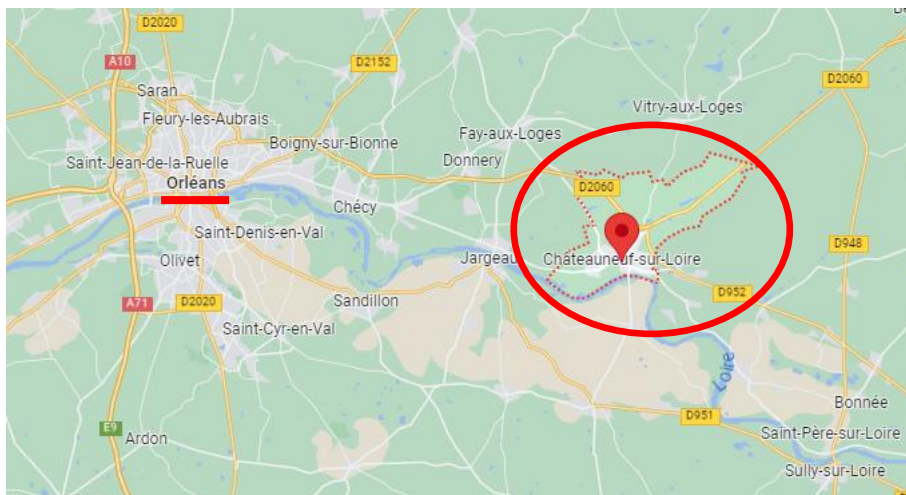
2.1 DESCRIPTION DU PROJET

2.1.1 La commune

Châteauneuf-sur-Loire est une commune française située dans le département du Loiret, en région Centre-Val de Loire. Elle est située dans le périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et constitue à elle seule l'unité urbaine de Châteauneuf-sur-Loire.

La commune de Châteauneuf-sur-Loire 8 400 habitants se trouve dans le centre du département du Loiret, dans la région agricole de l'Orléanais et l'aire urbaine d'Orléans. À vol d'oiseau, elle se situe à 23,9 km d'Orléans, préfecture du département.

Châteauneuf-sur-Loire est la ville centre de la Communauté de Communes des Loges (40 Km²).



Localisation de la commune.

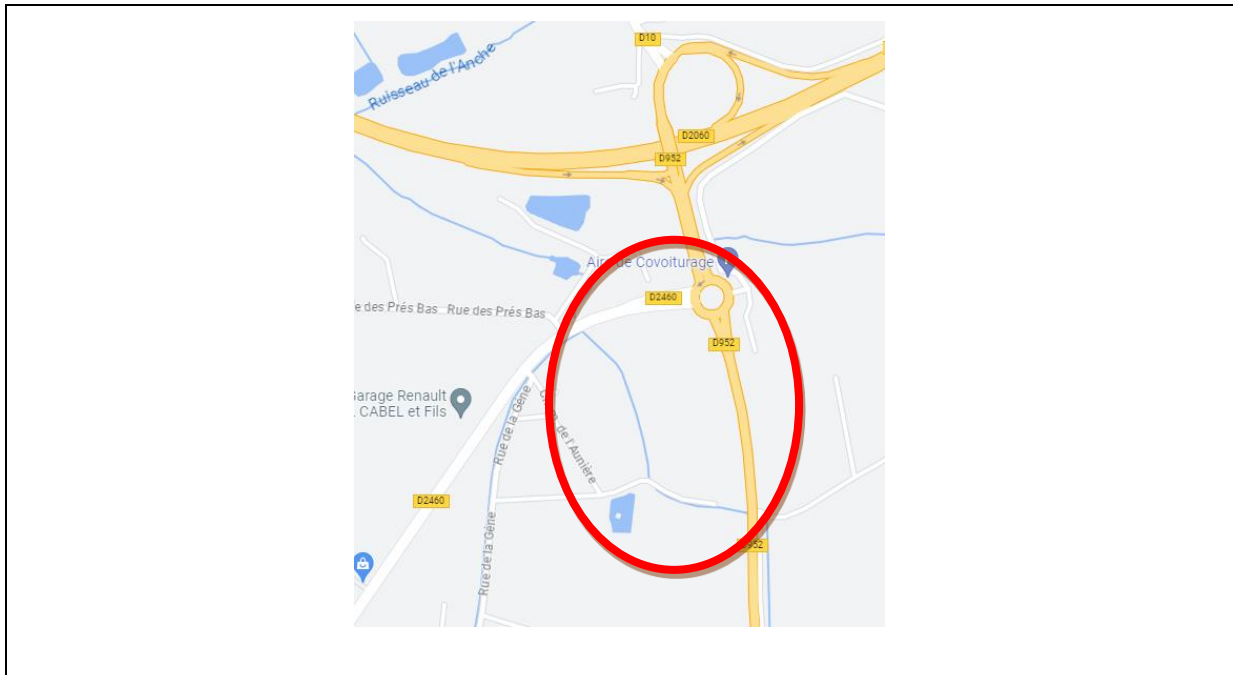
2.1.2 Le lycée

Commentaire	Le lycée
	<p>« Le lycée » est l'appellation courante du second cycle du second degré. C'est un enseignement de trois ans de la seconde à la terminale et qui fait suite au collège.</p> <p>Ce cycle d'étude est sanctionné par le baccalauréat, souvent appelé bac. Il s'agit d'un diplôme national sanctionnant la fin des études secondaires générales, technologiques ou professionnelles. Il correspond au niveau international CITE/ISCED 3 et au niveau 4 de la nomenclature des niveaux de formation en France.</p> <p>La fourchette d'âge est, généralement, de 15-16 ans (début de la seconde) à 18-19 ans (fin de la terminale).</p>

Ce projet prévoit la construction neuve d'un lycée polyvalent de près de **1 300 élèves** sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire, dans le département du Loiret.

Il va s'implanter à l'entrée de ville Nord au croisement de la D952 et de la D2460 – avenue du Gâtinais.





Il comprend la construction de l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement d'un tel établissement à savoir

- des locaux **administratifs**
- des locaux **d'enseignement** (dont des plateaux techniques spécifiques pour les filières professionnelles)
- un équipement **sportif** (salle multisport type C, salle annexe type dojo et mur d'escalade, salle de musculation et plateau extérieur avec piste d'athlétisme)
- une **restauration** dimensionnée pour 1200 repas
- un **internat** de 120 lits
- 6 **logements de fonction** (3 T4 et 3 T5)

La **surface utile (SU) du projet est de 14 950 m²** et la surface dans œuvre (SDO) de 20 387 m² (SDO = SU + circulations et locaux techniques).

Le projet va être réalisé sur un site au foncier contraint par des problématiques environnementales fortes (zone humide, faune et flore à préserver) d'une **surface totale de 10,3 ha**.

Sur les 1300 élèves, il est prévu que

- 80% viendront via les bus de **ramassage scolaire (1 040)**
- 15% en **mobilité douce (195 – population locale)**
- 5% en **dépose véhicule** par un proche (**65**).

2.2 DEROULEMENT DE LA MISSION

L'ESSP, comme le précise l'article R.114-2 du Code de l'Urbanisme, comprend, d'une part, des éléments de diagnostic de ces risques et, d'autre part, des éléments de prévention et de réduction de ceux-ci.

L'étude de sûreté et de sécurité publique est normalement conduite en **trois phases** :

- **Un diagnostic sur le contexte social et urbain et l'interaction du projet avec son environnement immédiat.**

[Dans cette phase nous avons recensé de nombreuses données permettant d'appréhender l'impact du contexte social et urbain immédiat ou plus lointain dans le projet, ainsi que l'impact du projet lui-même sur l'environnement, le tout sous le prisme de la sûreté et de la sécurité publique].

- **L'analyse du projet au regard des risques de sécurité publique pesant sur l'opération.**

[Cette phase a consisté en l'analyse des données et documents qui nous ont été transmis. Ces documents sont notamment les plans d'ensemble du projet, les plans de coupe, les différentes études et les notices techniques et de sécurité. Elles ont permis au regard des risques et dangers identifiés dans le diagnostic, d'apprécier le niveau des protections envisagées et de déceler les vulnérabilités éventuelles].

- **Les mesures proposées, en ce qui concerne, notamment, l'aménagement des voies et espaces publics pour prévenir et réduire les risques de sécurité publique mis en évidence dans l'analyse du projet et à faciliter les missions des services de police et de secours.**

[Compte-tenu des dispositifs prévus par la maîtrise d'ouvrage, il s'agit dans cette partie de présenter les moyens architecturaux, techniques, humains ou organisationnels préconisés de manière à améliorer la prise en charge de ces risques].

3 DIAGNOSTIC DE SÛRETE

Il s'agit d'un diagnostic précisant le contexte social et urbain et l'interaction entre le projet et son environnement immédiat.

Le diagnostic a pour but d'identifier le contexte territorial sur lequel le projet va être implanté. Il doit répondre aux deux questions principales :

1-Comment le projet s'insère-t-il dans son environnement socio-urbain ?

2-Quel est le risque d'insécurité ?

Les échanges avec les parties concernées (acteurs institutionnels publics mais également privés, associations d'habitants...) constituent une ressource importante pour dresser un constat de la situation (sur le plan social, urbain et en matière

d'identification des risques).

- Entretiens auprès d'acteurs institutionnels : collectivités locales, services publics, partenaires socio-économiques, riverains ou associations d'habitants, commerçants locaux ou associations de commerçants etc.
- Analyse des études existantes : diagnostic local de sécurité, contrat local de sécurité, monographie de quartier, diagnostic préalable aux projets de rénovation urbaine, convention de gestion urbaine de proximité, études socio-urbaines...
- Données statistiques institutionnelles : état 4001, observatoires créés dans le cadre de partenariats du type CLSPD...

3.1 DIAGNOSTIC SOCIAL ET URBAIN

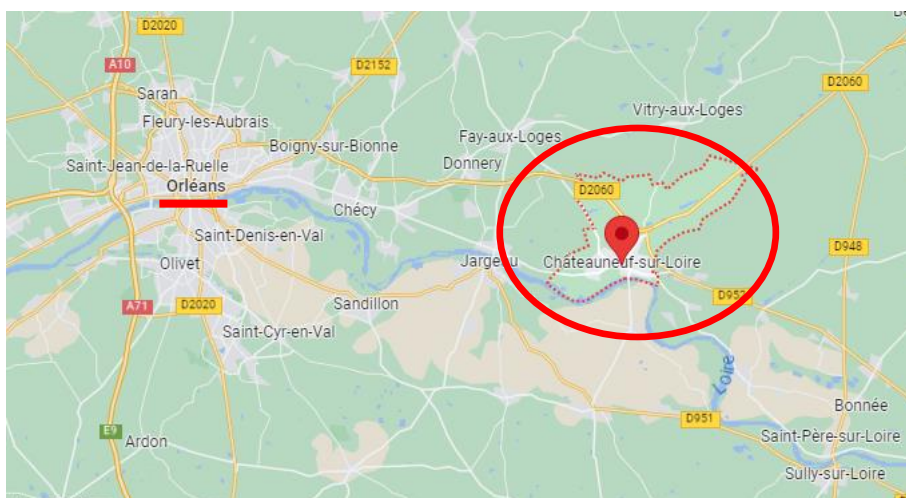
3.1.1 Situation géographique

La commune de Châteauneuf-sur-Loire 8 400 habitants se trouve dans le centre du département du Loiret, dans la région agricole de l'Orléanais et l'aire urbaine d'Orléans. À vol d'oiseau, elle se situe à 23,9 km d'Orléans, préfecture du département.

Les communes les plus proches sont :

- Saint-Martin-'Abbat (3,5 km)
- Sigloy (3,5 km)
- Germigny-des-Prés (4 km)
- Ouvrouer-les-Champs (4,8 km)
- Saint-Denis-de-l'Hôtel (7,2 km)
- Jargeau (7,5 km)
- Saint-Aignan-des-Gués (7,8 km)
- Neuvy-en-Sullias (7,9 km)
- Tigy (8 km)
- Guilly (8 km).

Châteauneuf-sur-Loire est la ville centre de la Communauté de Communes des Loges (40 Km²).

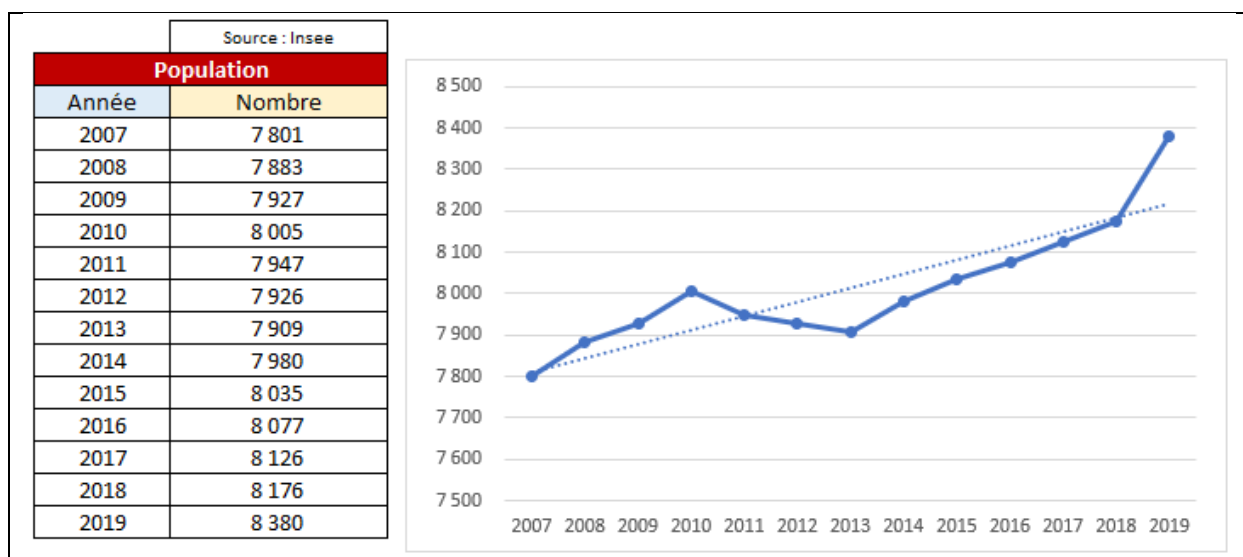


3.1.2 Contexte sociodémographique

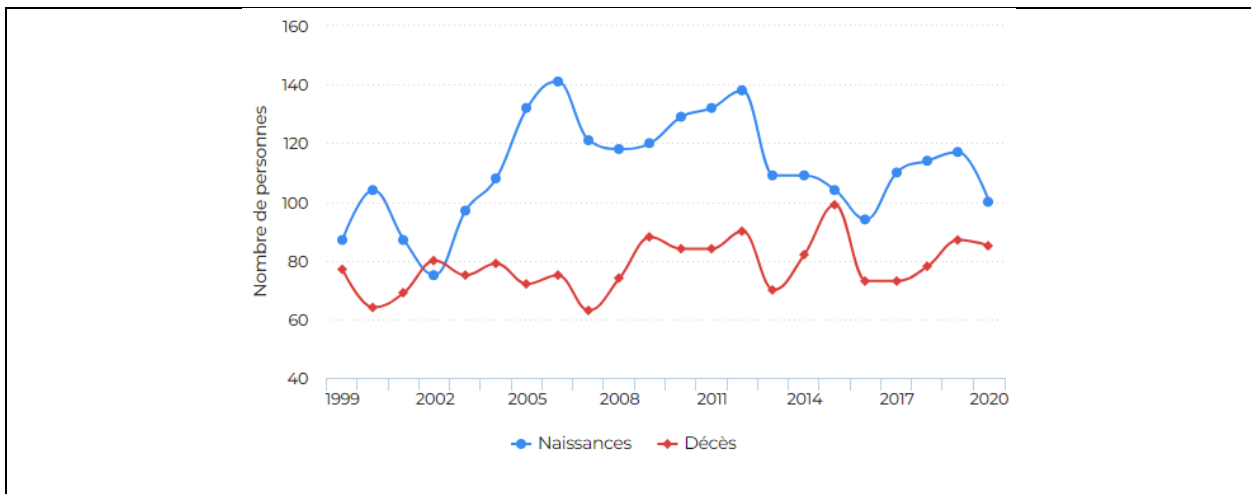
Synthèse	Analyse sociodémographique
La commune enregistre une augmentation régulière de sa population qui est plus jeune que la moyenne nationale. Les familles sont majoritairement sans enfants ou avec au maximum deux enfants. La population habite à 77% en maisons.	

3.1.2.1 POPULATION

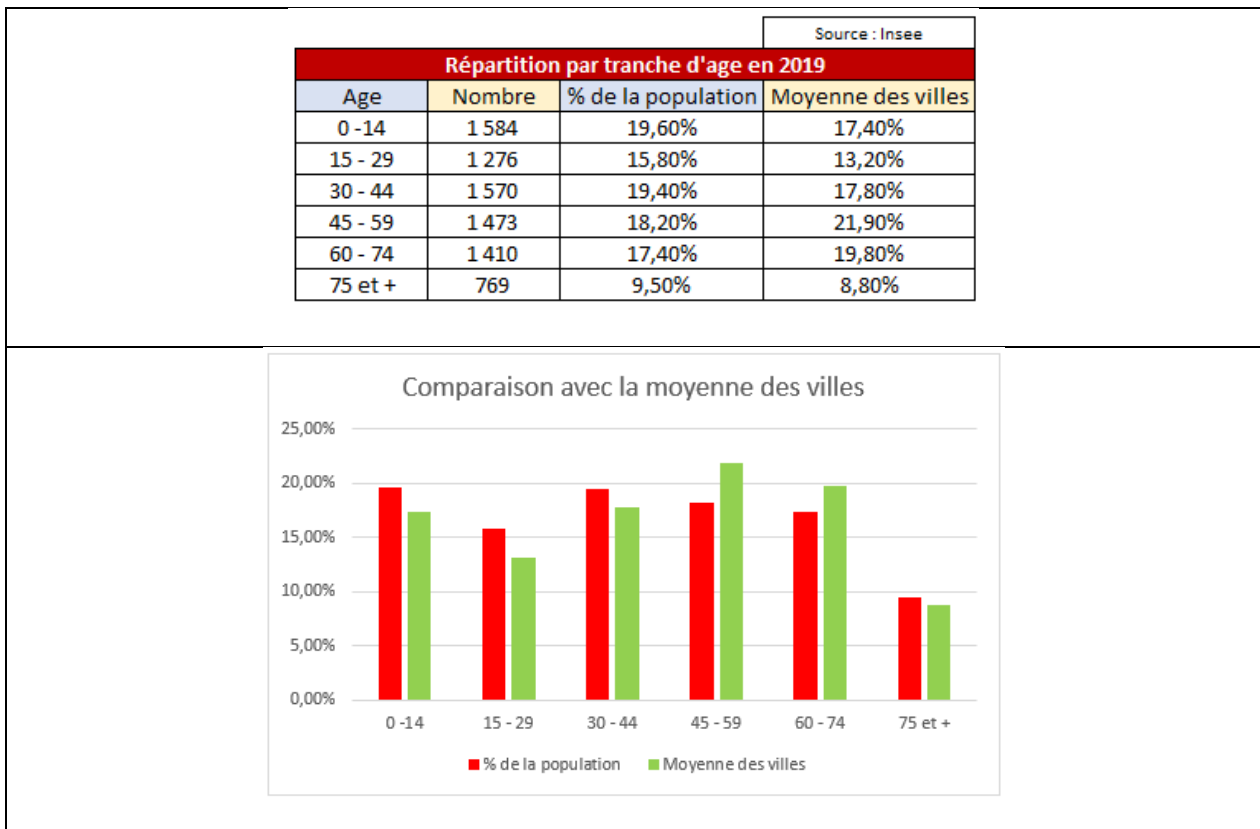
Une **augmentation régulière de la population** habitant la commune depuis 2014 est notable.



Le **solde naissance / décès est toujours positif** et au-dessus de 100 depuis 2002 même s'il semble diminuer depuis 2020.

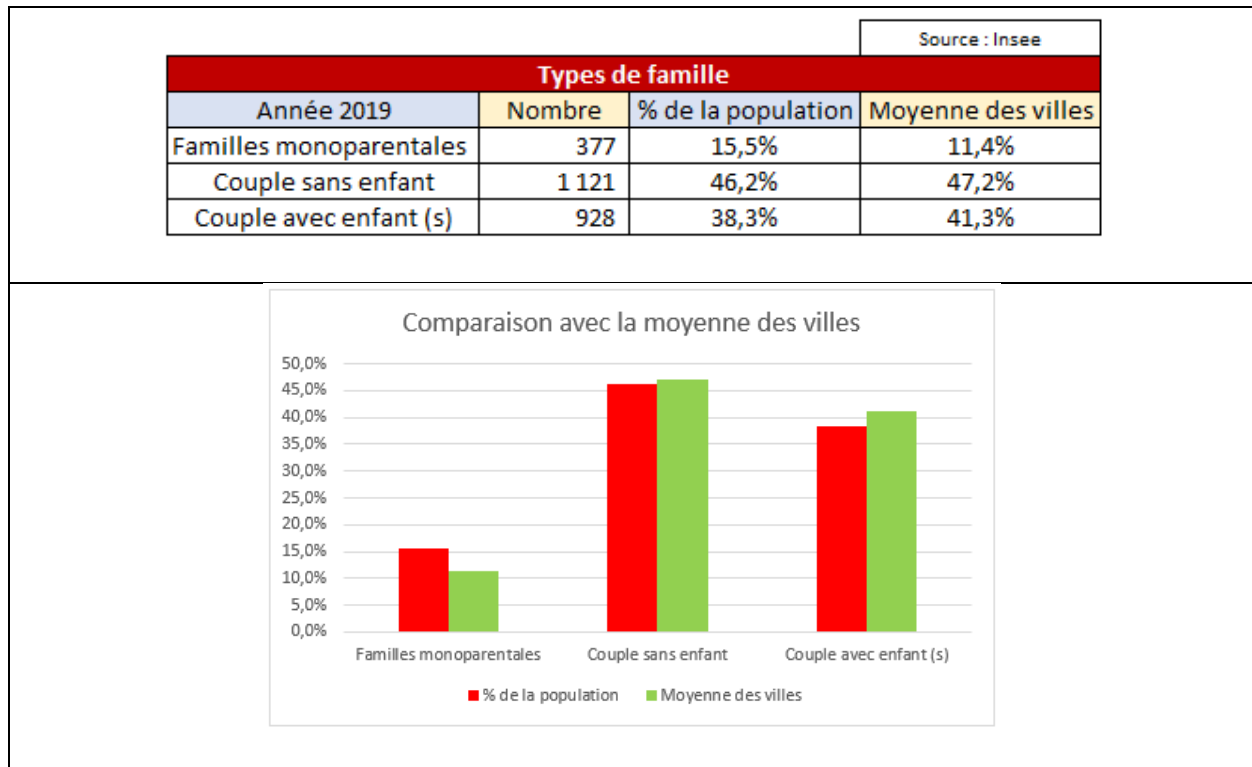


La **population est plus jeune que la moyenne des villes** et est majoritairement en dessous de 44 ans.



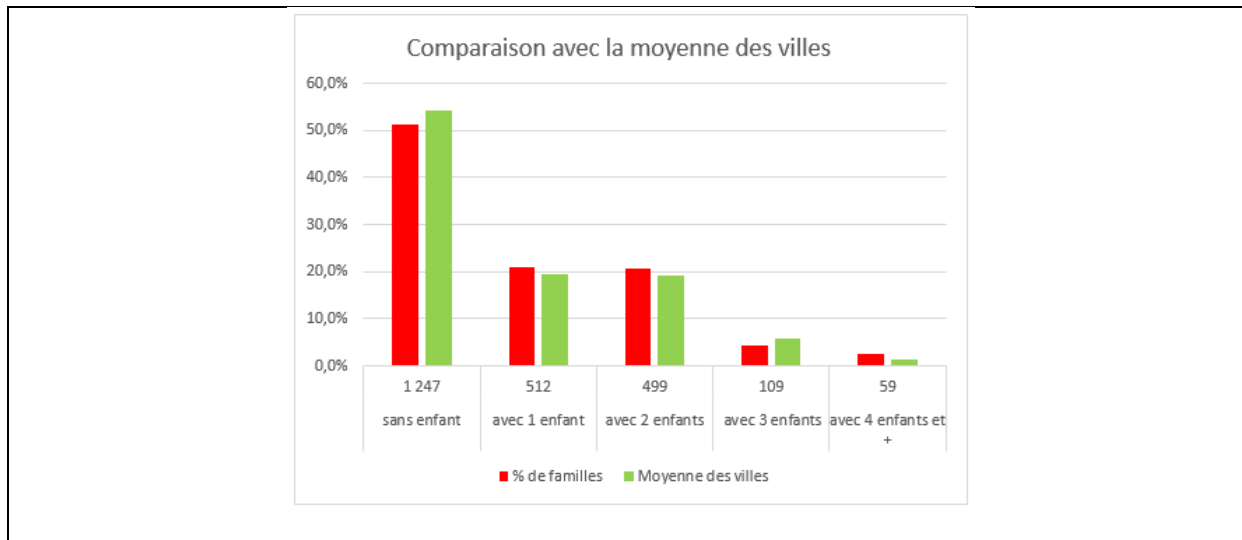
3.1.2.2 FAMILLE

Les **famille monoparentales** sont **sur-représentées** alors que les couples avec ou sans enfants sont eux sous-représentés.



On remarque que **les familles** sont **majoritairement sans enfants puis avec un ou deux enfants** dans des pourcentages légèrement plus élevés que la moyenne des villes françaises..

			Source : Insee
Nombre d'enfants par famille			
Année 2019	Nombre	% de familles	Moyenne des villes
sans enfant	1 247	51,4%	54,1%
avec 1 enfant	512	21,1%	19,4%
avec 2 enfants	499	20,6%	19,2%
avec 3 enfants	109	4,5%	5,8%
avec 4 enfants et +	59	2,4%	1,5%

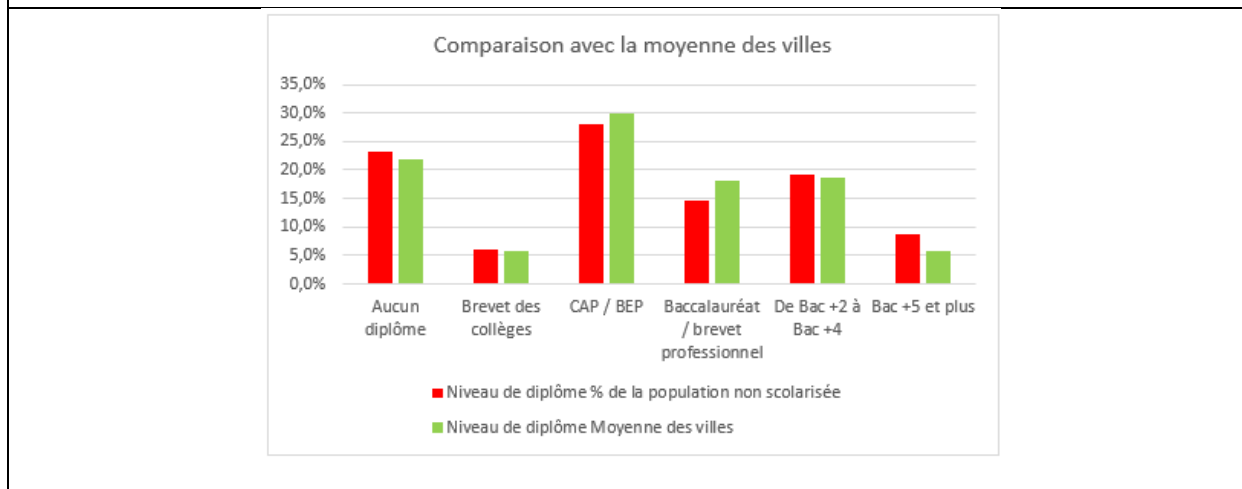


3.1.2.3 ÉDUCATION

Le niveau d’instruction scolaire est légèrement supérieur à la moyenne des villes.

Source : Insee

Niveau de diplôme			
Données 2019	Personnes non scolarisées	% de la population non scolarisée	Moyenne des villes
Aucun diplôme	1 427	23,2%	21,90%
Brevet des collèges	378	6,2%	5,70%
CAP / BEP	1 714	27,9%	29,80%
Baccalauréat / brevet professionnel	906	14,8%	18,10%
De Bac +2 à Bac +4	1 179	19,2%	18,70%
Bac +5 et plus	536	8,7%	5,70%



3.1.2.4 HABITAT

Sans surprise, les logements sont majoritairement des maisons, 77%, contre 22% des appartements.

			Source : Insee
Types d'habitat			
Année 2019	Nombre	% de logement	Moyenne des villes
Maisons	3 276	77,2%	11,4%
Appartements	949	22,4%	47,2%
autres types de logements	20	0,5%	41,3%

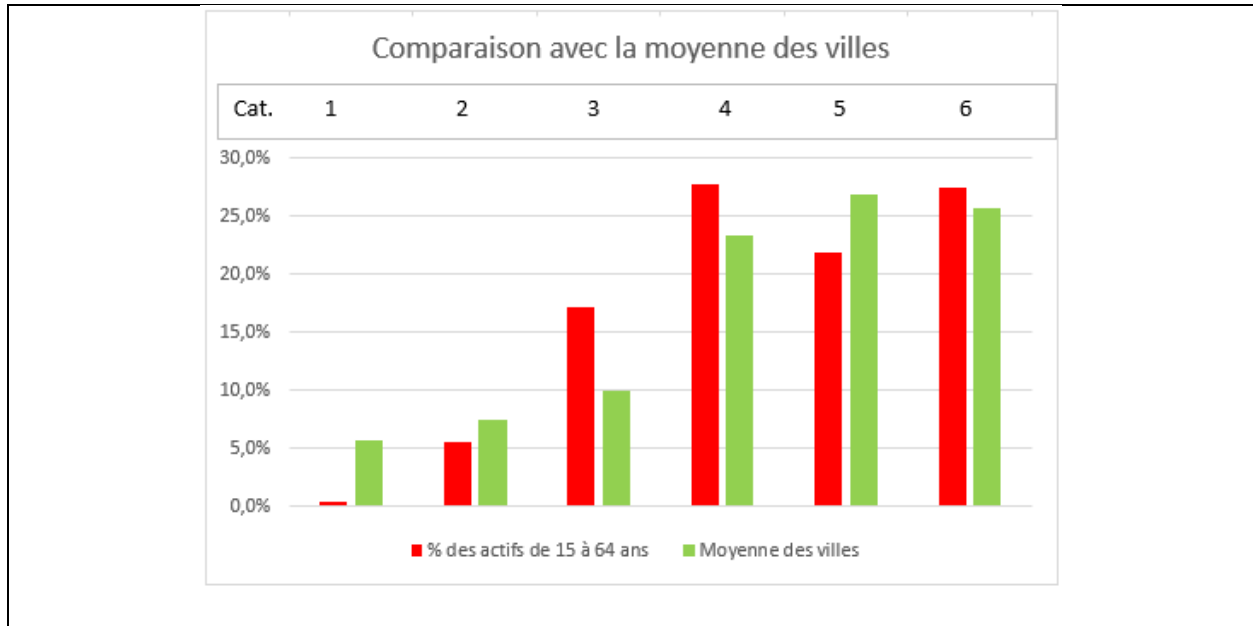
3.1.3 Contexte économique

Synthèse	Contexte économique
	La situation économique de la commune progresse avec un taux de chômage stable, les cadres et professions intermédiaires sur-représentés et un niveau de revenu moyen qui progresse et se rapproche de la moyenne nationale.

3.1.3.1 CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

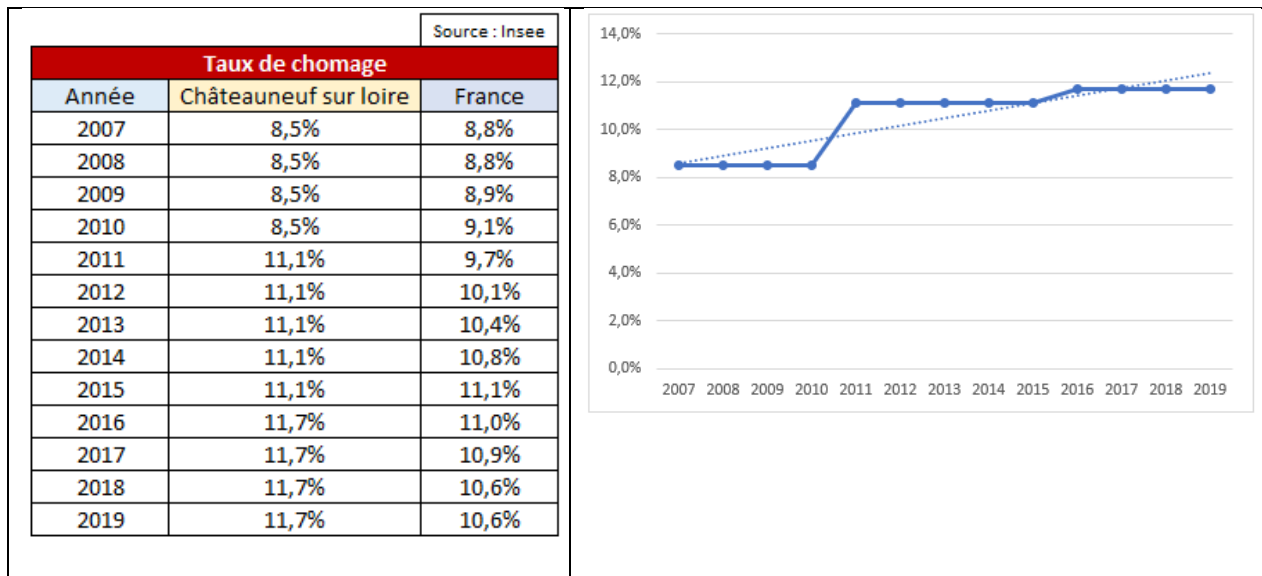
Les cadres et professions intermédiaires sont plus nombreux que dans la moyenne des villes au détriment des employés et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

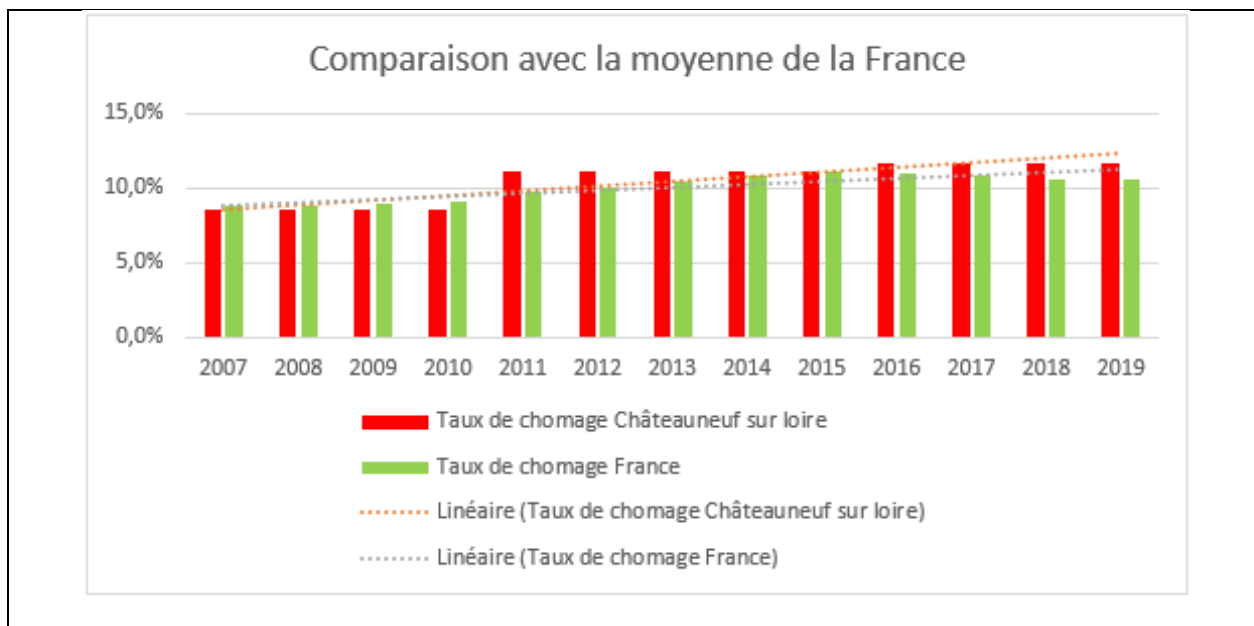
			Source : Insee
Catégories socioprofessionnelles (CSP)			
Année 2019	Actifs de 15 à 64 ans	% des actifs de 15 à 64 ans	Moyenne des villes
Agriculteurs exploitants - 1	15	0,4%	5,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise - 2	211	5,5%	7,5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures - 3	653	17,1%	10,0%
Professions intermédiaires - 4	1 056	27,7%	23,4%
Employés - 5	834	21,9%	26,9%
Ouvriers - 6	1 045	27,4%	25,7%



3.1.3.2 CHOMAGE

Le taux de chômage est stable depuis 2016 à un niveau comparable avec la moyenne nationale.



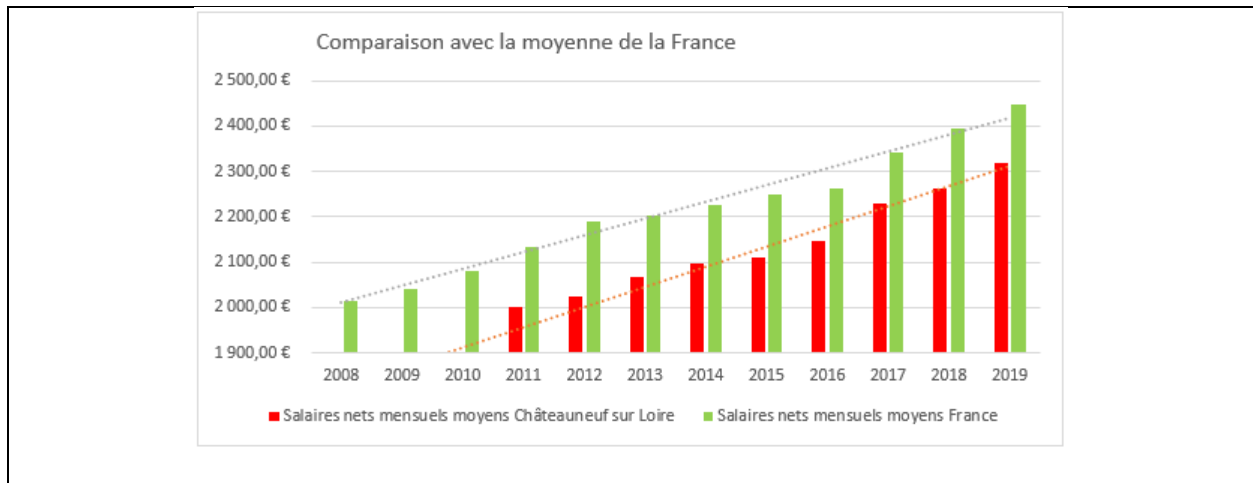


3.1.3.3 REVENUS

Le salaire net mensuel moyen à Châteauneuf- sur-Loire est toujours inférieur à la moyenne nationale mais la différence diminue d'année en année (10,9 % en 2019 contre 5,2 % en 2008).

Source : Insee

Salaires nets mensuels moyens		
Année	Châteauneuf sur Loire	France
2008	1 844,00 €	2 016,00 €
2009	1 819,00 €	2 042,00 €
2010	1 876,00 €	2 081,00 €
2011	2 001,00 €	2 134,00 €
2012	2 025,00 €	2 190,00 €
2013	2 066,00 €	2 202,00 €
2014	2 097,00 €	2 225,00 €
2015	2 111,00 €	2 250,00 €
2016	2 147,00 €	2 263,00 €
2017	2 229,00 €	2 342,00 €
2018	2 264,00 €	2 393,00 €
2019	2 320,00 €	2 448,00 €



3.1.3.4 INFRASTRUCTURES CULTURELLES, SPORTIVES, DE SANTE ET DE SCOLARITE.

La commune de Châteauneuf-sur-Loire dispose de

- Deux écoles maternelles (2)
- Trois écoles primaires (3)
- Un collège (1)
- Une piscine municipale (1)
- Un gymnase (1)

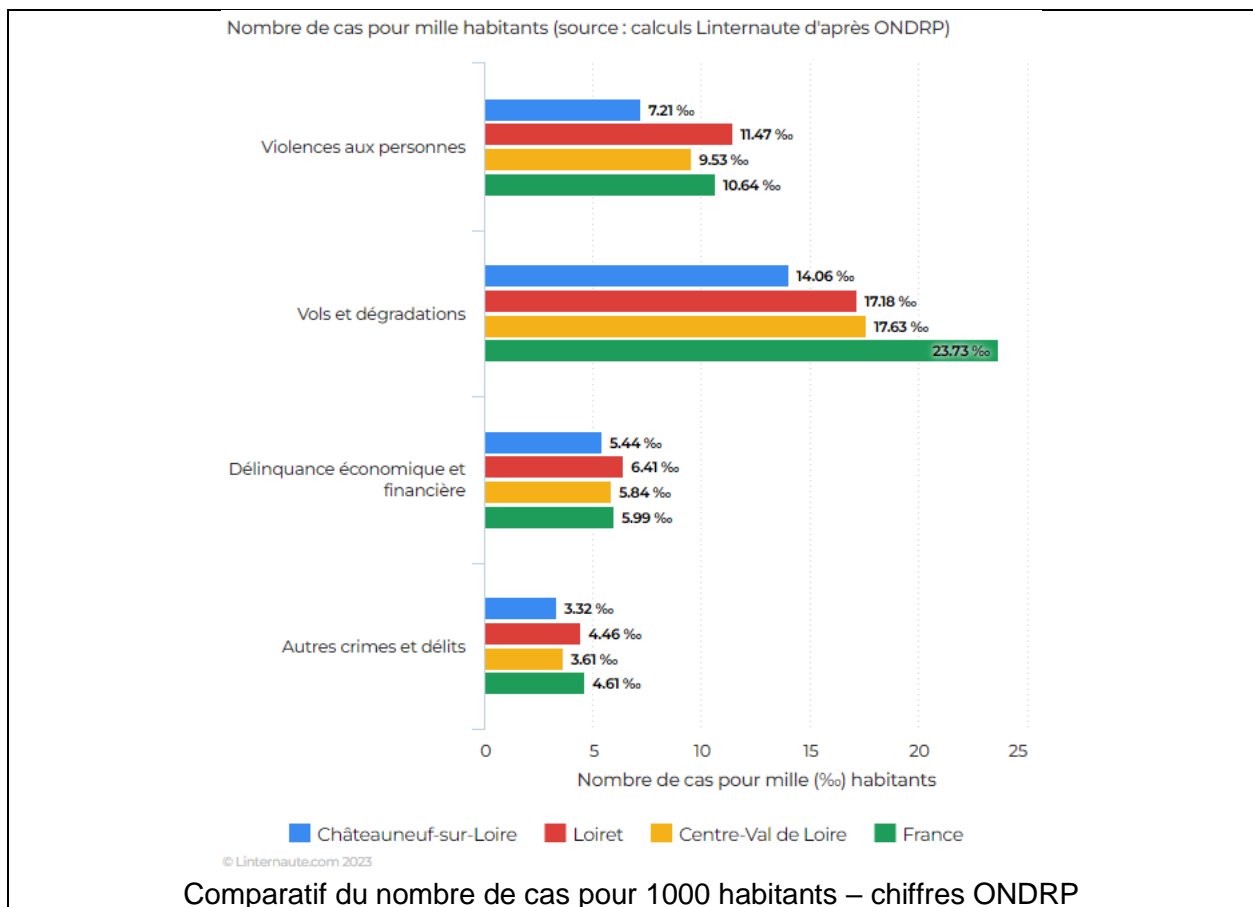
Personnels de santé				Structures de santé	
2021	Châteauneuf-sur-Loire	Pour mille habitants	Moyenne nationale	2021	Châteauneuf-sur-Loire
Médecins généralistes	6	0,72 ‰	0,38 ‰	Pharmacies	3
Masseurs-kinésithérapeutes	9	1,07 ‰	0,50 ‰	Urgences	0
Dentistes	8	0,95 ‰	0,15 ‰	Ambulances	0
Infirmiers	6	0,72 ‰	0,98 ‰	Etablissements de santé de court séjour	0
Spécialistes ORL			0,00 ‰	Etablissements de santé de moyen séjour	0
Ophtalmologistes			0,01 ‰	Etablissements de santé de long séjour	0
Dermatologues			0,00 ‰		
Sage-femmes	1	0,12 ‰	0,04 ‰		
Pédiatres			0,01 ‰		
Gynécologues			0,01 ‰		

3.2 ETAT DE LA DELINQUANCE

Synthèse	La délinquance
<p>Un taux de criminalité qui demeure contenu sur la commune avec un espace public pacifié et un sentiment actuel de relative tranquillité pour ses habitants.</p> <p>La commune enregistre un nombre de cas pour 1000 habitants inférieur au département, à la région et à la France ; après les deux années COVID plus calme comme partout, Châteauneuf-sur-Loire retrouve en 2022 le même niveau de délinquance qu'en 2019. Ce constat est à pondérer car les infractions se sont déplacés vers les atteintes physiques aux personnes qui ont augmentées significativement ainsi que les atteintes aux mœurs.</p>	

Le diagramme ci-dessous compare la situation de **Châteauneuf-sur-Loire et ses environs** (81 communes) avec

- le département du Loiret
- la région centre-Val de Loire
- la France.

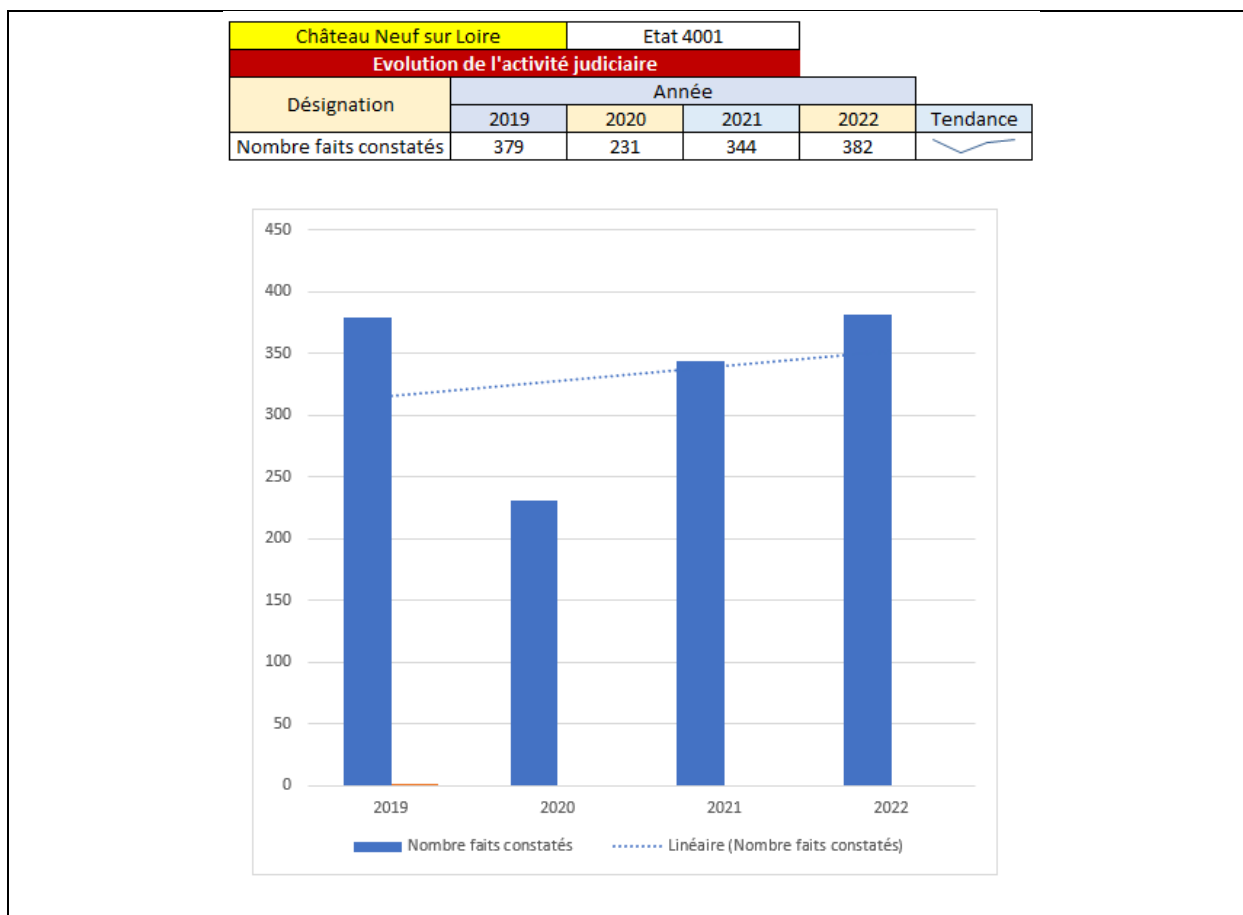


Les deux tableaux ci-dessous découlent des données statistiques de la commune de Châteauneuf-sur-Loire fournies par le Groupement de Gendarmerie du Loiret.

Les données utilisées sont issues des statistiques officielles fournies par le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale du département à savoir l'état 4001.

Source administrative relevant les faits constatés (délits et crimes) par les services de police et de gendarmerie et la préfecture de police de Paris (nomenclature différente sur la capitale), c'est-à-dire les crimes ou délits portés à la connaissance de ces services ou découverts par ceux-ci, **l'État 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet** (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut donc :

- les contraventions de toute nature et les délits routiers qui, tout en étant portés à la connaissance des services, ne sont pas enregistrés dans l'outil de statistique officiel ;
- l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante ;
- les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes)...



Château Neuf sur Loire		Etat 4001				
Evolution de la délinquance						
Libelle	Nombre par année				Tendance	Delta 2019/2022
	2019	2020	2021	2022		
Assassinats et meurtres volontaires	1	0	2	1		0%
atteintes aux mœurs	2	2	13	6		200%
autres atteintes volontaires contre les personnes	34	20	34	44		29%
autres délits	22	15	20	32		45%
autres vols simples	37	34	40	46		24%
cambriolages	29	21	14	39		34%
coups et blessures volontaires	27	23	18	24		-11%
destructions et dégradations	14	17	23	15		7%
incendies volontaires	1	1	2	1		0%
infractions contre l'autorité et la réglementation	7	2	2	2		-71%
recels	6	0	0	1		-83%
stupéfiants	13	6	3	11		-15%
vols avec violence sans armes	3	1	0	1		-67%
vols simples	8	0	0	2		-75%
vols simples (selon modus operandi)	13	9	4	1		-92%
vols simples liés à l'automobile et aux deux roues	41	26	24	29		-29%
Totaux	258	177	199	255		-1%

3.3 COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

- Fréquentation des axes de circulation (chiffres 2019). Un nouveau comptage va être fait vraisemblablement à la fin du premier semestre 2023
 - D952 : 12 000 véhicules par jour dont environ 13 à 14% de PL (environ 1 700 jour). Le nombre de PL est en augmentation constante.
 - D2460 Avenue du Gatinais : 8 000 véhicules par jour.
- Capacité du lycée 1 300 élèves dont environ
 - 80% viendront via les bus de ramassage scolaire (1 040)
 - 15% en mobilité douce (195 – population locale)
 - 5% en dépose véhicule par un proche (65).
- Construction d'un centre de secours (ouverture 2025) en face de la future entrée du parking des agents avenue du Gâtinais.
- Les agents logés n'assureront pas la fonction de gardien mais ils auront un report des alarmes et de la vidéoprotection dans leurs appartements.
- La municipalité a mandaté un BE pour travailler sur l'aménagement de cette entrée de ville
- Le plateau sportif extérieur va être rétrocedé à la ville après l'achèvement de la construction

3.4 LES FORCES DE SECURITE INTERIEURES ET DE SECOURS

Gendarmerie Nationale

- Brigade territoriale – 91 bd Verdun, 45110 Châteauneuf sur Loire – 02 38 46 86 70

Police Nationale

- Sans objet.

Police Municipale

- 2 avenue Albert Viger, 45110 Châteauneuf-sur-Loire - 02 38 58 39 17

Centre de Secours Sapeurs-Pompiers

Centre d'incendie et de secours - 14 r Saint Barthélémy, 45110 Châteauneuf sur Loire - 02 38 58 42 09



4 ANALYSE SÛRETE DU PROJET

L'analyse du projet sous l'angle de la sécurité répond à un double objectif

- Faire état des risques susceptibles d'affecter le projet ;
- Analyser les risques susceptibles d'être engendrés par le projet lui-même.

Cette double analyse se fonde sur les documents d'urbanisme et d'architecture. Elle examine l'organisation des aménagements extérieurs et cherche à déduire l'influence du projet futur sur le niveau de délinquance générale relevé dans son environnement.

Il s'agit ici de réaliser une analyse de risques qui consistera, d'une part, à déduire du diagnostic les vecteurs malveillants, issus de l'environnement, susceptibles d'impacter le futur établissement ou projet d'aménagement et, d'autre part, de prendre en compte les risques générés par le futur projet.

Elle ciblera également les problématiques de sûreté en rapport avec l'intervention des services d'ordre ou d'urgence.

Enfin, les vulnérabilités du site, identifiées par espace, pourront être collectées au sein d'une dernière partie. Cette partie est optionnelle, dans la mesure où elle dépend de la nature du site (rénovation ou création), et du degré d'avancement du projet au moment de l'implication du cabinet d'étude.

4.1 LE PROJET

4.1.1 Le contexte et les objectifs du projet

Le 25 janvier 2019, Le Rectorat de l'Académie Orléans-Tours donne un accord formel pour la création d'un nouveau lycée à Châteauneuf-sur-Loire.

Celui-ci doit répondre à la pression démographique via l'accueil de près de 1300 élèves à l'horizon 2024. Mais au-delà de cet aspect capacitaire, le Rectorat fait le choix d'engager une intégration forte du futur établissement à son territoire.

Le large panel de formations sélectionnées présente des thématiques en parfaite adéquation avec les besoins du territoire et très peu présentes actuellement dans l'offre de formation de la région. Ainsi, le programme développé préfigure d'un lycée polyvalent, où en complément d'une offre généraliste, seront proposées des filières technologiques et professionnelles fortement orientées sur les métiers de l'industrie agro-alimentaire et de l'environnement. Dans cette logique, les orientations suivantes sont prises :

- Filière générale : de la Seconde à la Terminale
- Filière professionnelle
- Formation Postbac

Les classes se répartissent comme suit :

Formations		Divisions
BAC GÉNÉRAL 735 élèves	Seconde générale (et technologique)	8 classes
	Première générale	6 classes
	Terminale	6 classes
BAC TECHNOLOGIQUE 130 élèves	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)	2 classes
	Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)	2 classes
BAC PROFESSIONNEL 288 élèves	Bac professionnel tertiaire - <i>non précisé par le Rectorat à ce stade</i>	3 classes
	Bio-Industries de Transformation (BIT)	3 classes
	Procédés de la Chimie, de l'Eau et des Papiers-Cartons (PCEPC)	3 classes
BTS 120 élèves	BTS Pilotage des Procédés (PP)	2 classes
	BTS Métiers de l'Eau (ME)	2 classes
1273 élèves		37 divisions

Figure 9 : Décomposition par filières de formation des effectifs attendus dans le futur établissement.

4.1.2 Les effectifs en jeu

Les lycéens :

- Nombre total de lycéens : 1 300
- Pourcentage Filles / Garçons : 50% / 50 %
- Taux de captation de la restauration estimé : 90%
- Nombre d'internes : 120

Les adultes :

- Nombre de personnel et enseignants sur site : 120
- Taux de captation de la restauration estimé : 60%

Les convives :

- Pour les petits déjeuners : 120 lycéens
- Pour les déjeuners : 1 150 lycéens et 56 adultes
- Pour les dîners : 120 lycéens

Sur les 1300 élèves, il est prévu que

- 80% viendront via les bus de **ramassage scolaire (1 040)**
- 15% en **mobilité douce (195 – population locale)**
- 5% en **dépose véhicule** par un proche **(65)**.

4.1.3 Description des futurs aménagements du site

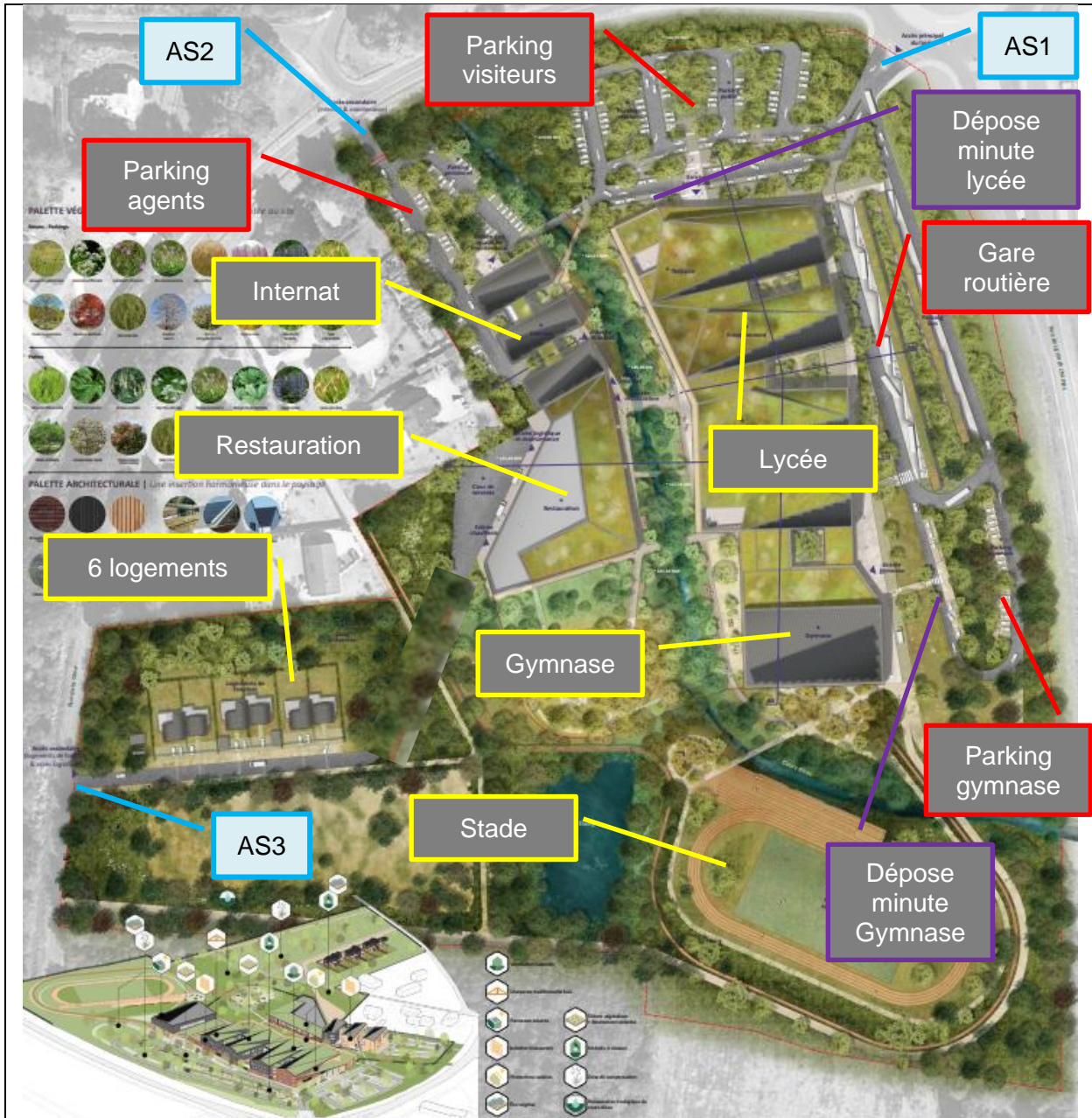
Le projet consiste en la construction d'un lycée de 1 300 élèves et 120 personnels (enseignants et administratifs ou techniques) sur un site inoccupé en une seule phase de travaux. La surface utile bâtie sera de 14 950m². Cet ensemble sera de type R+2 sur un RDC.

Le collège sera construit sur un site au foncier contraint par des problématiques environnementales fortes (zone humide, faune et flore à préserver) d'une **surface totale de 10,3 ha**.

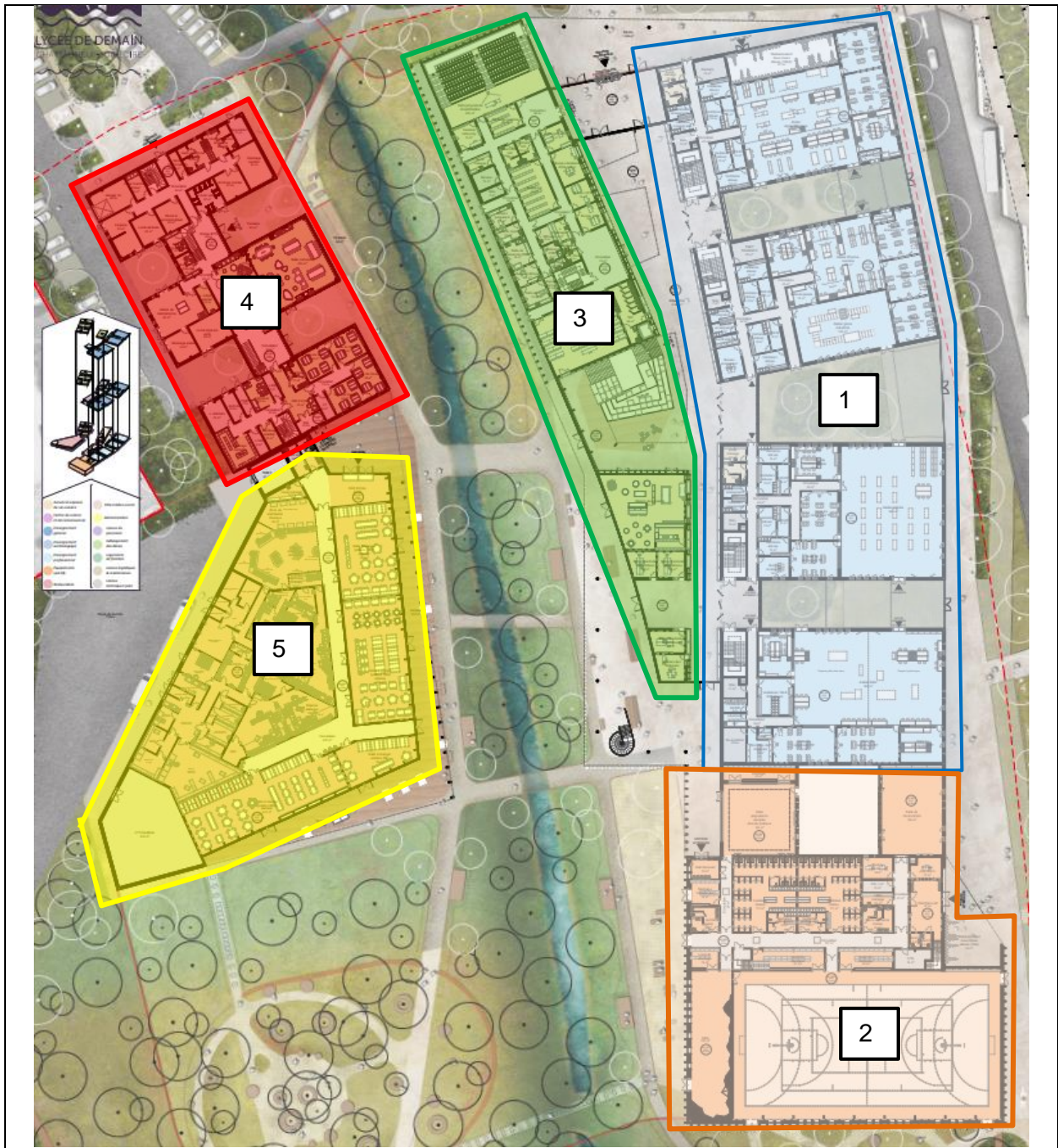
Cet établissement recevant du public (**ERP**) sera classé principalement de **type R (enseignement) et de 2^{ème} catégorie (de 701 à 1500 personnes)**.

Pour les locaux abritant des activités autres, le classement sera adapté comme suit

- Locaux de **restauration : type N**
- Equipements sportifs (**gymnase**) : **type X**
- Hébergement élèves (**internat**) : **type R**.



Description générale des espaces et accès.



Répartition des espaces

Légende :

- 1 – enseignement
- 2 – équipements sportifs
- 3 – accueil et espace de vie scolaire
- 4 – hébergement élèves (internat)
- 5 - restauration



Le **lycée comprend deux grands bâtiments** constitués de « blocs » avec des fonctions spécifiques

- Enseignement – (repère 1 illustration plus haute) 4 blocs
- Equipements sportifs (repère 2 illustration plus haute) 1 bloc
- Accueil et espaces de vie scolaire (administration) (repère 3 illustration plus haute) 1 bloc
- Hébergement élèves (internat) (repère 4 illustration plus haute) 1 bloc constitué de trois ailes
- Restauration (repère 5 illustration plus haute)

Tous les bâtiments ont trois niveaux (RDC, R+1 et R+2) et pas de sous-sols.

Les logements de fonction, au Sud-Ouest de l'établissement sont organisés en 3 blocs de deux logements (repère 6 illustration plus haute). Les logements ont deux niveaux (RDC et R+1) et pas de sous-sols.

Le site comprend **4 parkings**

- Cars scolaires 12 places – gare routière
- VL visiteurs et internat 80 places
- VL agents 80 places
- VL visiteurs gymnase 20 places


et **2 dépose-minutes**

- Lycée
- Gymnase.

4.1.3.1 LES CLOTURES

Le site est clôturé sur l'ensemble de son pourtour (voir ci-dessous) soit par la façade du bâtiment d'enseignement soit par des clôtures bois métal de 1,80 m ou en barreaudage vertical de 2,8 mètres entre les blocs du bâtiment enseignement et pour l'accès principal des élèves au bâtiment.

Plan des clôtures



La clôture de l'enceinte du lycée : Piquets acacias et maille métal
L'enceinte du lycée ainsi que le parking personnel et la zone logistique sont sécurisés par une clôture composée de piquets acacias section rectangulaire 20x20cm d'2m30 hors sol, et de panneaux à maille carrée progressive rigide en acier galvanisé thermolaqué. Ce type de clôture permet d'assurer la sécurisation du lycée tout en maintenant une intégration paysagère qualitative. Les caractéristiques de la maille permettent le passage de la petite faune sur les 50 premiers centimètres de la clôture.

La délimitation de la plaine sportive : une haie sèche renforcée
Au sud du site, connectée au gymnase par deux passerelles, la plaine sportive s'inscrit dans la prairie résultante d'un abandon de culture. Cet espace est délimité par une clôture naturelle, une haie sèche renforcée d'une clôture type ursus (grillage à moutons). Ce type de clôture assure une parfaite intégration de cette limite dans un contexte environnant très boisé et agricole, toute en sécurisant la plaine sportive. De part son épaisseur et sa hauteur d'1m50, bien qu'elle soit constituée d'éléments naturels, elle assure une mise à distance efficace, sans avoir recours à un vocabulaire défensif ou trop urbain. Dense mais poreuse, des passages pour la petite faune pourront y être aménagés. Les branches composant les parties pleines de la haie sèche seront issus des abatages et débroussaillages effectués in situ dans une logique de réemploi et d'économie de projet.



LE LYCÉE DE DEMAIN
CONSTRUCTION D'UN LYCÉE À CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE PERMIS DE CONSTRUIRE
MOON SAFARI + C-S + BLOT + BIGBANG + CETAB + BETR + PILOTYS + VIA SONORA
Juillet 2023

4.1.3.2 LES ACCES AU SITE

(Voir illustration ci-dessous)

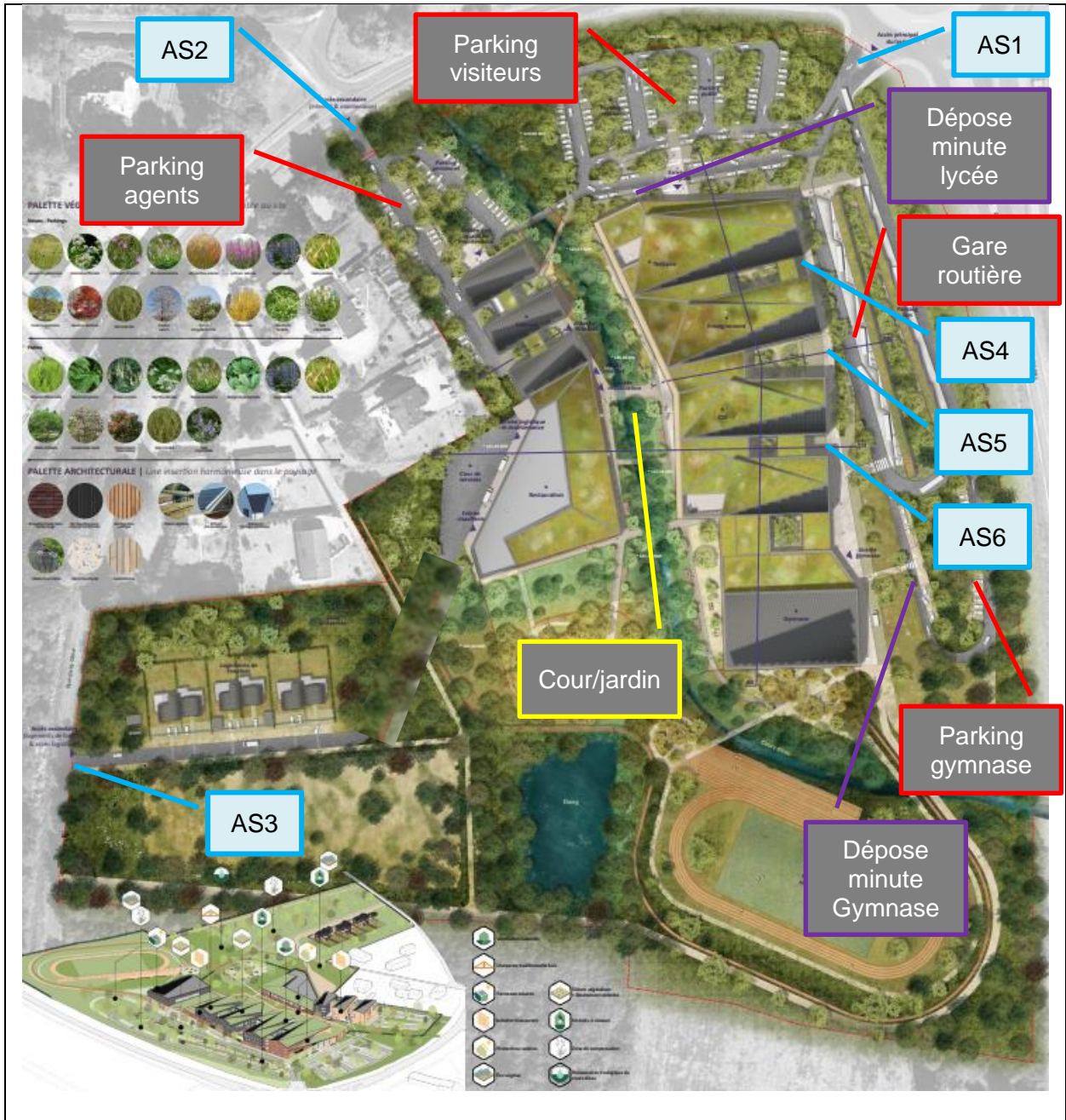
Le site bénéficie de 3 accès principaux :

- L'accès **AS1**, accès bidirectionnel, est constitué d'une sortie dédiée sur le rond-point attenant au site
- **AS2** entrée **unidirectionnelle** au niveau de l'avenue du Gâtinais (D2460) pour les véhicules en provenance du centre-ville de Châteauneuf uniquement (traversée de la chaussée interdite)
- **AS3** rue de la Gène accès bidirectionnel.

Les **flux véhicules se répartiront** comme suit

- AS1
 - Les bus scolaires desservant l'établissement matin et soir
 - Les véhicules des élèves, parents d'élèves
 - Les véhicules des visiteurs externes au lycée ou venant utiliser occasionnellement les équipements mis à disposition.
- AS2
 - Les véhicules des personnels (agents et enseignants)
 - Les véhicules légers et poids lourds liés à l'approvisionnement et à la logistique de l'établissement
- AS3
 - Les occupants des logements de fonction et les visiteurs associés (visites privées, livraisons...).

Il existe également **3 accès secondaires** (portails équipés d'une serrure mécanique) liés à la livraison des équipements d'enseignement (AS4) et à l'entretien des patios entre les ailes du bâtiment enseignement AS4, AS5 et AS6.

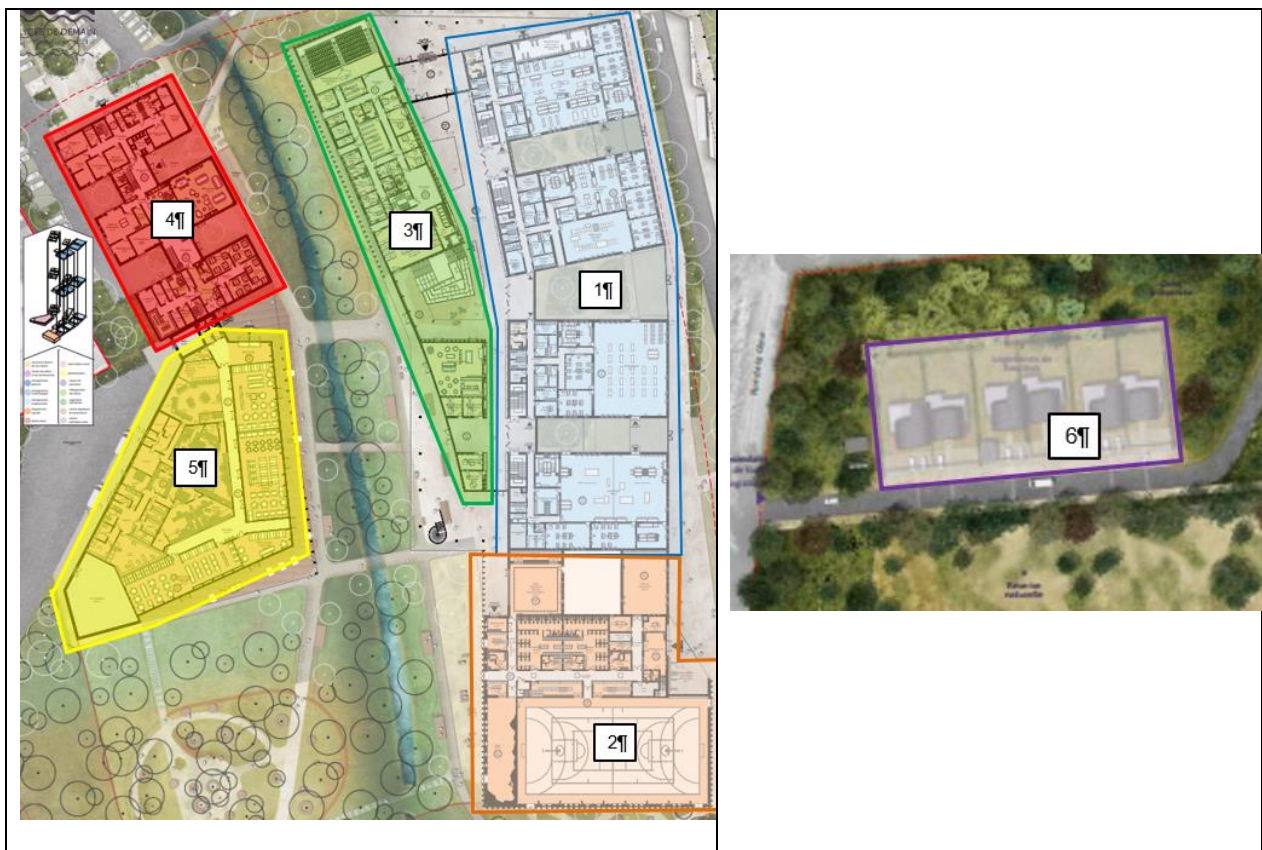


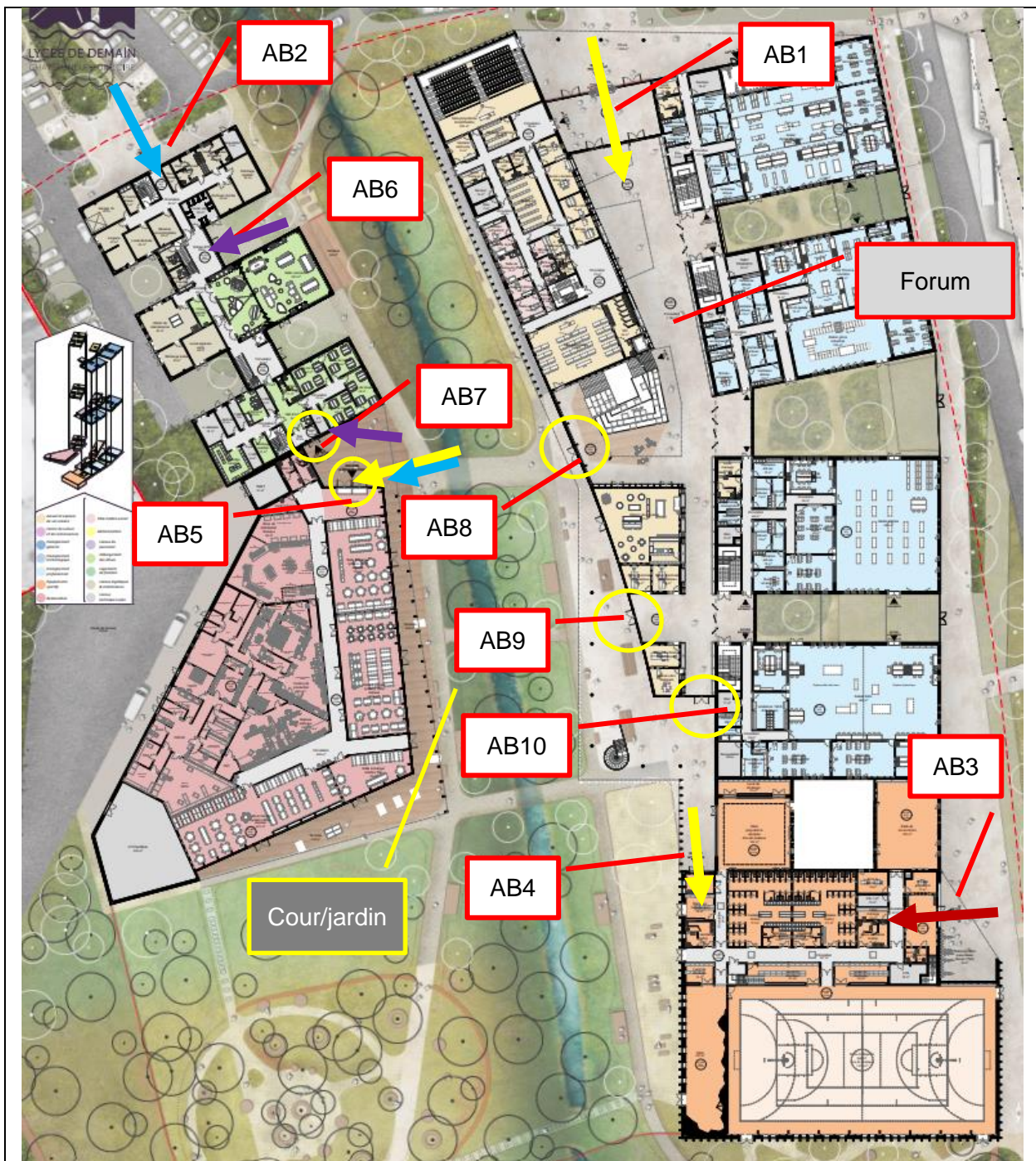
4.1.3.3 LES ACCES AUX BATIMENTS

Le lycée comprend donc deux grands bâtiments constitués de « blocs » avec des fonctions spécifiques

- Premier bloc
 - Enseignement – (repère 1) 4 blocs reliés par le Forum
 - Equipements sportifs (repère 2) 1 bloc
 - Accueil et espaces de vie scolaire (administration) (repère 3) 1 bloc
- Deuxième bloc
 - Hébergement élèves (internat) (repère 4) 1 bloc constitué de trois ailes. Le RDC héberge aussi les services techniques du lycée.
 - Restauration (repère 5)

Les logements (repère 6) 3 bâtiments de deux logements





Légende :

- Flux lycéens → (Yellow arrow)
- Flux personnels (agents et enseignants) → (Blue arrow)
- Flux usagers internat → (Purple arrow)
- Flux usagers du gymnase hors temps scolaires → (Red arrow)

Les accès aux bâtiments peuvent se faire à partir

- de la **zone non sécurisée**
 - AB1 – entrée principale des usagers du site (élèves, personnels, visiteurs...)
 - AB2 – entrée du personnel à partir du parking personnel
 - AB3 – entrée du gymnase pour les activités extrascolaires
- de la **zone sécurisée**
 - AB4 - entrée du gymnase pour les activités scolaires
 - AB5 – entrée de la restauration pour tous les usagers à partir de la cour/jardin
 - AB6 – entrée internat postbac à partir de la cour/jardin
 - AB7 – entrée internat lycéens à partir de la cour/jardin
 - AB8, AB 9 et AB 10 – entrée bâtiment enseignement (forum) à partir de la cour/jardin

5 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE SÛRETÉ DU PROJET

Les deux tableaux ci-dessous ont été remplis en collaboration avec

- Le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale

Tableau de la délinquance potentielle

N°	Risque potentiel	lieux concernés (liste non exhaustive)
1	Cambrilage et vol	tous locaux, parkings, logements de service...
2	Dégradation volontaire	Locaux, matériels de l'établissement ainsi que les biens personnels des usages.
3	Violence physique crapuleuses et vol à la tir	aux abords de l'établissement et sur les cheminements vers les transports en commun, parkings...
4	Atteinte volontaire à l'intégrité physique et jeux dangereux.	dans l'établissement et en dehors. (établissement : tous lieux - enseignements, restauration, couloirs, sanitaires, aires extérieurs, parkings...)
5	Vol et dégradations sur le chantier	Matériels, lieux de vie et biens personnels des compagnons
6	Stationnement et/ou dépose anarchiques	aux abords et sur le site (voie publique, gare routière des bus scolaires, parkings...)
7	Regroupement et usage abusif des espaces	aux abords et sur le site (parvis, gare routière des bus scolaires, parkings visiteurs et gymnase...). Ex caravanes gens du voyage, covoitureur...
8	Détournement d'usage (ex rodéo en deux roues)	aux abords et sur le site (parvis, gare routière des bus scolaires, parking visiteurs, foyer des jeunes, installations sportives...)
9	Consommation et trafic de stupéfiants. Trafics autres (recel).	aux abords du site, cheminements et sur le site (lieux discrets à l'abri des regards)
10	Intrusion sur le site	sur les terrains de sports, dans les locaux (abris à vélos...)
11	Jet d'objets sur le site à partir de la voie publique et des mitoyennetés	aires extérieurs et locaux (fenêtres, toits, casquette...)
12	Racket	aux abords du site, cheminements et sur le site (lieux discrets à l'abri des regards)

13	Port d'arme blanche ou d'arme à feu.	Aux abords du site, cheminements et sur le site.
14	Alerte à la bombe.	Contexte national et international. Aux abords du site, cheminements et sur le site.
15	Attentat terroriste, tueur de masse et prise d'otages.	Contexte national et international. Aux abords du site, cheminements et sur le site.

Evaluation des risques

L'évaluation des risques ci-dessous tient compte de la nature de l'établissement et de l'état de la délinquance sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire.

Commentaire	Principes de l'évaluation.	
De 1 à 4, 4 étant le niveau le plus élevé.		
Evaluation	Probabilité	
4	Très probable	
3	Probable	
2	Peu probable	
1	Improbable	
Evaluation	Gravité	Observation
4	Extrême	indisponibilité totale et durable , retentissement national
3	Majeure	indisponibilité partielle et/ou temporaire
2	Modérée	perturbation limitée (quelques heures)
1	Mineure	perturbation n'entraînant pas de rupture de fonctionnement ou le temps de l'incident

Risque	Probabilité	Impact	Evaluation du Risque
incivilité	3	1	3
acte de vandalisme	2	2	4
détournement d'usage	2	1	2
Stationnement/dépose anarchiques	4	1	4
intrusion d'opportunité	2	2	4
agression physique	2	3	6
cambriolage et vol par effraction	3	3	9
contestation sociale (mouvements revendicatifs locaux ou nationaux)	1	2	2
tueur de masse	2	4	8
attentat terroriste	2	4	8

Conclusions

Le tableau d'évaluation des risques ci-dessus montre les risques

- les plus probables
 - Incivilité
 - Stationnement/dépose anarchiques
 - Cambriolage et vol par effraction
- les plus impactants
 - Agression physique
 - Cambriolage et vol par effraction

Malgré tout il n'est pas possible d'ignorer les actes de vandalisme.

La menace terroriste ou de tireur fou sont, elles aussi présentes, comme sur l'ensemble du territoire national.

6 LES PRECONISATIONS

6.1.1 Sémantique particulière

Conformément aux prescriptions du ministère de l'intérieur dans son guide « aide à la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique », une sémantique particulière est respectée.

Recommandations ou préconisations :

- les **mesures qui échappent au champ de compétence de la maîtrise d'ouvrage seront dénommées des recommandations** (en jaune ci-après). L'acteur juridiquement responsable de leur mise en œuvre sera identifié.
- les **mesures dépendant complètement du porteur de projet seront appelées des préconisations** (en vert ci-après).

Les mesures qui suivent ont pour objectif de :

- **faciliter** la surveillance quel que soit le vecteur (humain ou technique)
- **limiter** les passages à l'acte malveillant ou au moins leurs conséquences
- **combattre** le sentiment d'insécurité.

Elles peuvent être de plusieurs ordres (illustration ci-dessous)

architecturales ou d'aménagements	• ces mesures touchent aux aménagements des espaces extérieurs ou au bâti (ex : adaptation d'un plan de circulation).
techniques	• ce sont des dispositifs techniques spécifiques sûreté tels que la détection, la vidéoprotection...
humaines	• la participation humaine est précieuse et apporte une réelle plus value dans l'analyse et la réactivité.
organisationnelles	• ces mesures assurent la cohérence entre les autres et permettent de maximiser leur efficacité (trait d'union) en créant des procédures.

6.1.2 Mesures permanentes et mesures temporaires

Afin d'adapter les contraintes des mesures opérationnelles au niveau de la menace (locale ou fonctionnelle/activité), il sera préconisé des **mesures socles ou permanentes et des mesures temporaires** plus contraignantes.

Les mesures permanentes sont appliquées au quotidien sur le site, ce sont les procédures minimums. Les mesures temporaires seront applicables lorsque le niveau de la menace augmente soit localement soit en fonction de l'activité du site. Le niveau du plan Vigipirate est évidemment un indicateur précieux mais il ne doit pas être le seul.

6.1.3 Le plan gouvernemental de vigilance, prévention et protection face à la menace terroriste - Vigipirate




Les trois niveaux du plan Vigipirate sont :

- Le **niveau de vigilance**. Il correspond à la posture permanente de sécurité.
- Le **niveau sécurité renforcée – risque d’attentat**. Il correspond à une menace terroriste élevée voire très élevée.
- Le **niveau urgence attentat**. Il peut être mis en place à la suite immédiate d’un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise.

La nouvelle posture Vigipirate « été - automne 2023 » est active depuis le 21 juin 2023 et maintient l’ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** ».

Cette posture Vigipirate adapte le dispositif en mettant l’accent sur :

- la sécurité des sites en lien avec la coupe du monde de rugby ;
- la sécurité des lieux de rassemblement culturels et festifs ;
- la sécurité des transports et des bâtiments publics.

Niveau d’alerte	Symbole	Signification
Vigilance		Vigilance permanente face à une menace durablement élevée mais diffuse
Sécurité renforcée Risque attentat		Protection renforcée face à un niveau de menace élevé
Urgence attentat		Protection renforcée face à une menace d’attaque terroriste documentée et imminente, ou à la suite immédiate d’un attentat

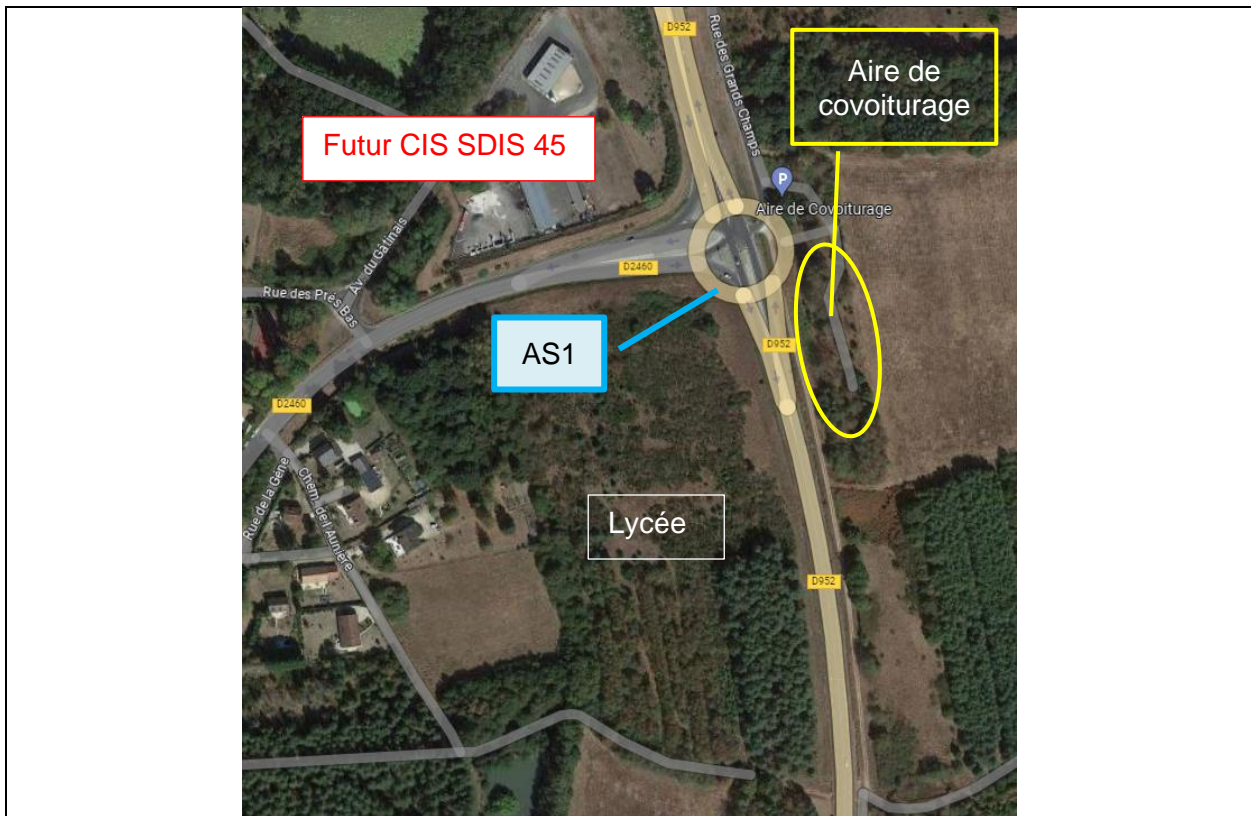
6.2 LES MESURES PERIPHERIQUES

Commentaire	La périphérie
<p>Il s'agit de l'espace public ou privé aux abords du site mais au-delà de la limite de propriété. Ses clôtures, portails... n'en font donc pas partie On parle de périphérie proche pour les abords immédiats et de périphérie lointaine pour l'environnement (le quartier par exemple).</p>	

6.2.1 Voiries aux abords du site

6.2.1.1 L'AIRE DE COVOITURAGE – PARKING POIDS-LOURDS

Constat
Saturation de l'aire de covoiturage et parking PL
<p>L'aire de covoiturage actuelle est saturée quasiment tous les jours ouvrables (50 places). La zone avant le portique (2,10m) est utilisée par les poids-lourds pour faire leur temps de pause. Lors d'une visite, il y avait également des camping-cars. Il a été constaté des débris de verre au sol (vitres véhicules) Il est très probable que les usagers seront tenter de stationner sur les futurs parkings du lycée d'autant plus qu'ils seront vidéoprotégés.</p>





Point faible et vulnérabilité	
Adaptation de l'aire de covoiturage et création d'un parking PL	
Recommandation pour atteindre le niveau de protection souhaité	R 1
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
Acteur responsable : Département.	
Il est recommandé <ul style="list-style-type: none"> • d'augmenter nettement la capacité de l'aire de covoiturage. Lors des entretiens, le CD 45 a évoqué un projet (2024) de doubler le nombre de places • de créer un aire de repos pour les PL • d'intégrer ces espaces au plan de vidéoprotection de la commune. Pour être efficace, cette recommandation devrait être effective à l'ouverture du lycée.	

6.2.1.2 ADAPTATION DE LA VITESSE AVENUE DU GATINAIS

RAPPEL

Fréquentation des axes de circulation (chiffres 2019). Un nouveau comptage va être fait vraisemblablement à la fin du premier semestre 2023

- **D952** : 12 000 véhicules par jour dont environ 13 à 14% de PL (environ 1 700 jour). Le nombre de PL est en augmentation constante.
- **D2460 Avenue du Gatinais** : 8 000 véhicules par jour.

Constat
<p>Vitesse avenue du Gâtinais</p> <p>Actuellement, la vitesse est limitée à 70 km/h de la sortie du rond-point à l'entrée du supermarché Super U ou elle passe à 50 km/h. En allant vers le rond-point, la limitation passe à 70 km/h après la dernière habitation (voir illustration ci-dessous - traits rouge).</p> <p>L'accès au lycée AS2 (parking des personnels du lycée et accès logistique) va donc se trouver dans une zone 70 km/h. En face, le débouché de la rue des prés bas sera également la sortie du futur CIS SDIS 45.</p>



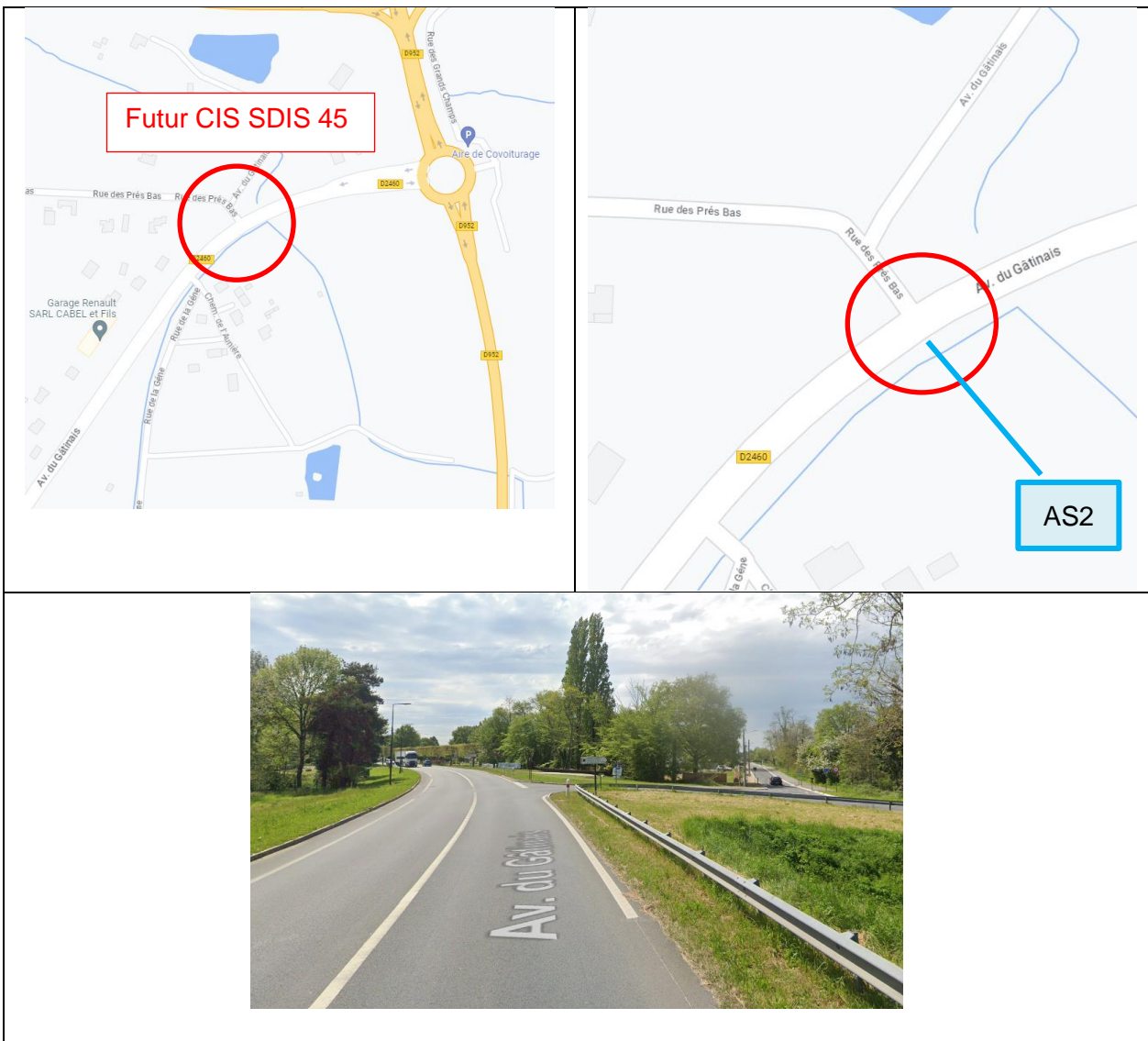
Point faible et vulnérabilité	
Adaptation de la vitesse avenue du Gâtinais	
Recommandation pour atteindre le niveau de protection souhaité	R 2
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
Acteur responsable : Commune.	
<p>Il est recommandé</p> <ul style="list-style-type: none"> De déplacer l'entrée de ville entre le rond-point et le carrefour (voir illustration ci-dessous) De limiter la vitesse à 50 km/h à partir de l'entrée dans l'agglomération et en sens inverse jusqu'à la même limite. <p>Pour être efficace, cette recommandation devrait être effective avant l'ouverture du lycée afin que les usagers locaux aient bien intégré cette nouvelle réglementation et changent leurs habitudes.</p>	



6.2.1.3 CARREFOUR AVENUE DU GATINAIS / RUE DES PRES BAS

Constat
Carrefour avenue du Gâtinais / rue des prés bas

Actuellement, le carrefour n'a pas d'aménagement particulier. La circulation sur l'avenue du Gâtinais est déjà très dense. L'ajout du flux général du lycée plus l'accès AS2 et le futur centre d'incendie et de secours du SDIS 45 vont créer une zone de tension avec un risque accidentogène important. De plus, il est précisé que la piste cyclable arrivant du centre-ville suit la rue des prés bas.



Point faible et vulnérabilité	
Aménagement du carrefour avenue du Gâtinais / rue des prés bas	
Recommandation pour atteindre le niveau de protection souhaité	R 3
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
Acteur responsable : Commune.	
<p>Il est recommandé de réaménager ce carrefour afin de permettre à tous ces flux de se croiser et de se distribuer sur tous les axes. Le carrefour giratoire a été évoqué lors de la réunion du 3 mai 2023.</p> <p>Pour être efficace, cette recommandation devrait être effective à l'ouverture du lycée.</p>	

6.2.2 Eclairage public

Les aménagements étant à l'état de projet, il n'est pas possible d'en évaluer la qualité (lux, homogénéité...).

6.2.3 Végétation

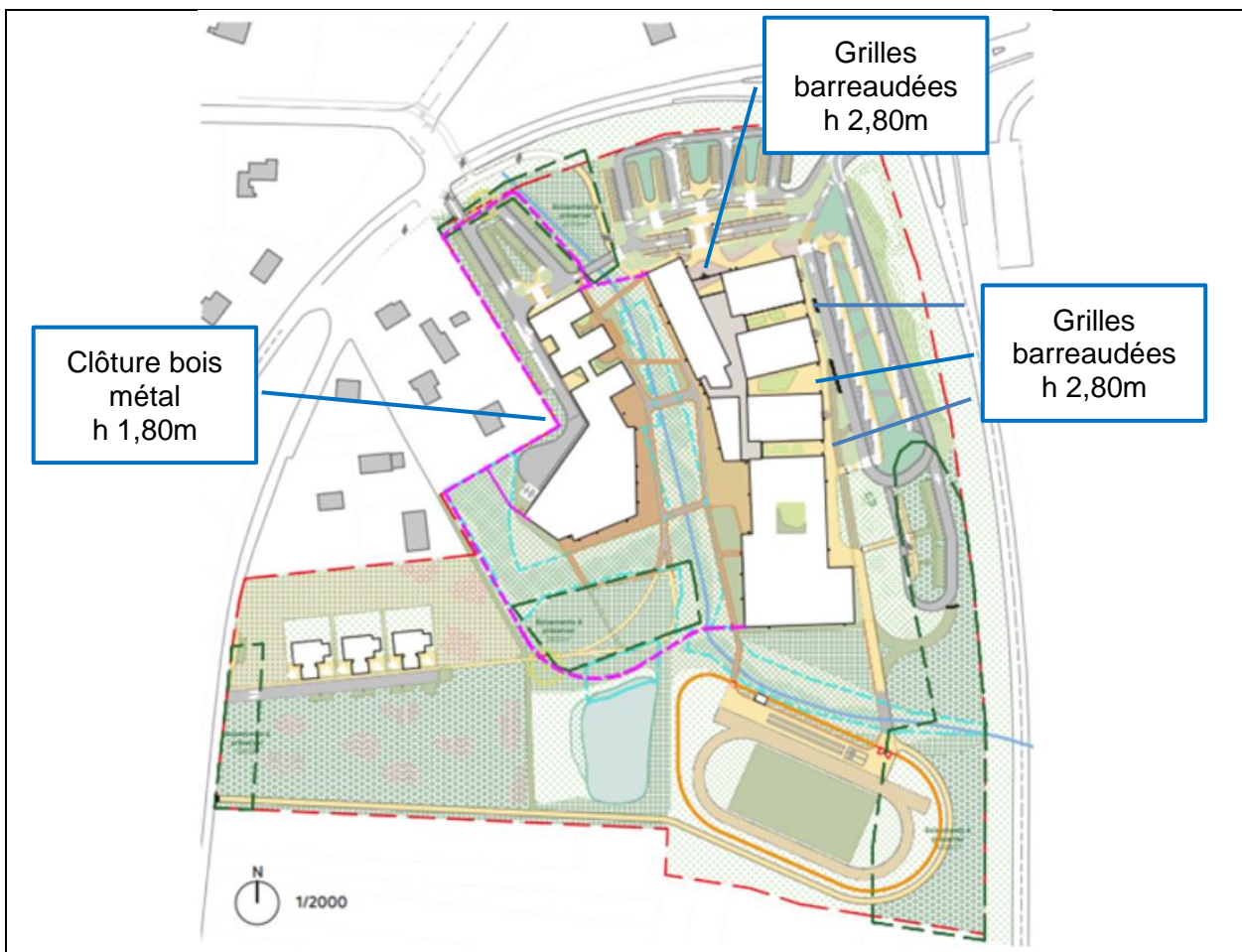
Les aménagements étant à l'état de projet, il n'est pas possible d'en évaluer les répercussions (surveillance naturelle, caches, facilitateurs d'escalade...).

6.3 LES MESURES PERIMETRIQUES

Commentaire	La périmétrie
<p>C'est l'espace compris entre la limite de propriété (clôtures et accès inclus) et le nu du ou des bâtiments (l'enveloppe du bâtiment, ouvrants inclus). Il convient de ne pas oublier les accès sous-sols le cas échéant et la ou les toitures.</p>	

6.3.1 Les clôtures

Constat
<p>Les clôtures - caractéristiques (voir illustration ci-dessous) Le site est clôturé sur l'ensemble de son pourtour (voir ci-dessous) soit par la façade du bâtiment d'enseignement soit par des clôtures bois métal de 1,80 m ou en barreaudage vertical de 2,8 mètres entre les blocs du bâtiment enseignement et pour l'accès principal des élèves au bâtiment.</p>

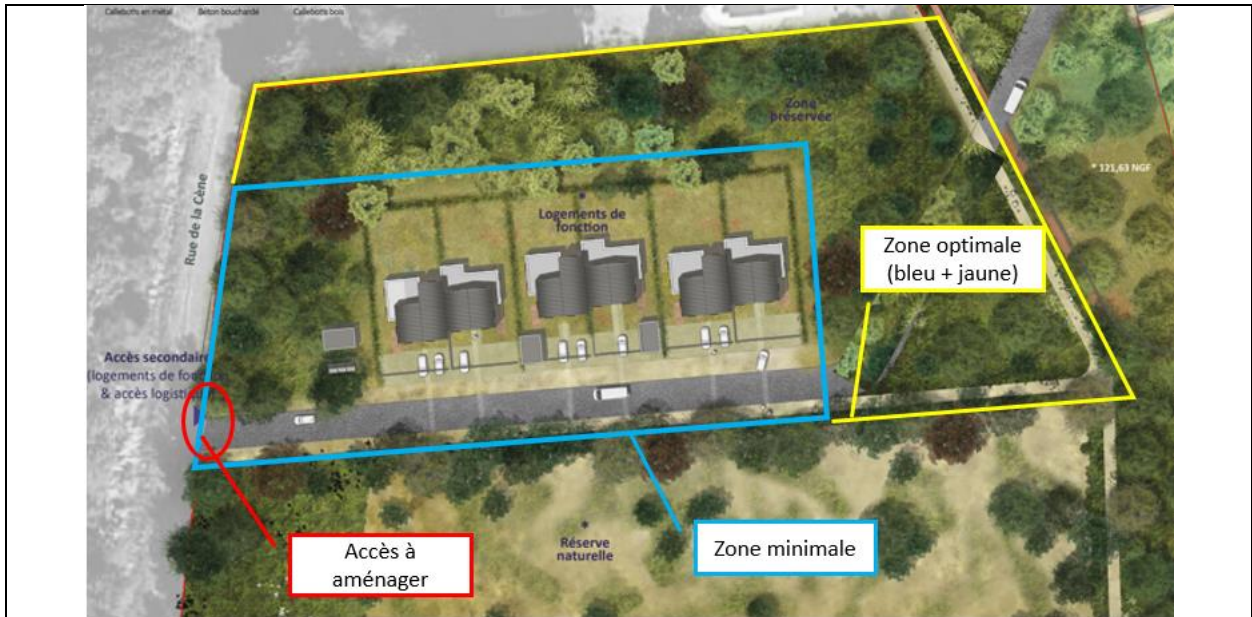


Point faible et vulnérabilité	
Renforcement des clôtures	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 1
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>Il est préconisé de remplacer les clôtures bois métal d'une hauteur de 1,80m par des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une hauteur minimum de 2,50m • dont la structure ne dispose d'aucune aspérité débordante • avec une architecture limitant les prises lors de tentatives d'escalade (mailles suffisamment petites, pas de composante horizontale pouvant constituer une marche...) • ne permettant pas un passage par le bas en soulevant et/ou tordant la clôture (ex plaques de soubassement en béton) • avec une fixation des panneaux par brides inviolables et inaccessibles depuis l'extérieur du site • cohérents sur l'ensemble du périmètre (pas de « trous » dans le dispositif). <p>Afin de maintenir cet équipement efficace, il est également préconisé de faire réparer rapidement un élément défectueux et de maîtriser la végétation interne ou externe qui pourrait l'endommager.</p>	

Constat
Les clôtures – zone logements
<p>(voir illustration ci-dessous)</p> <p>Actuellement, la zone des 6 logements de fonction n'est pas clôturée dans son ensemble. Chaque pavillon dispose d'une privatisation du jardin et de la façade côté rue.</p> <p>Il est précisé que la voie de circulation devant les logements est sans issue et ne rejoint donc pas la zone logistique comme les plans à disposition au moment de l'étude peuvent le laisser croire.</p>



Point faible et vulnérabilité	
Clôtures de la zone logements	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 2
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>Il est préconisé de clôturer la zone des 6 logements de fonction afin de l'isoler de son environnement en maintenant la séparation douce des différentes parcelles. Les caractéristiques de la clôture sont définies par la préconisation précédente. Le périmètre précis cotés Nord et Est sont à définir avec le département qui souhaite y intégrer une partie de la forêt protégée néanmoins il convient de prendre au minimum la zone en bleu dans l'illustration ci-dessous. Intégrer également la zone jaune permettrait de créer une cohérence dans la clôture globale et de ne pas laisser une zone grise entre les logements et le lycée.</p> <p>Afin de maintenir cet équipement efficace, il est également préconisé de faire réparer rapidement un élément défectueux et de maîtriser la végétation interne ou externe qui pourrait l'endommager.</p>	



6.3.2 Les accès au site

Il sera possible d'accéder au site par plusieurs moyens, en fonction des catégories d'utilisateurs

- Les élèves

Rappel répartition élèves/moyens de transports (1300 élèves)			
Bus scolaire	Transports individuels		
	Dépose minute	Vélo	A pieds
1040	65	195	

- Les agents du site (professeurs, personnels techniques et administratifs)
 - Véhicule personnel (très majoritaire)
 - Vélo
 - A pieds.

Le site bénéficie de 3 accès principaux :

- L'accès **AS1**, accès bidirectionnel, est constitué d'une sortie dédiée sur le rond-point attenant au site
- **AS2** entrée **unidirectionnelle** au niveau de l'avenue du Gâtinais (D2460) pour les véhicules en provenance du centre-ville de Châteauneuf uniquement (traversée de la chaussée interdite)
- **AS3** rue de la Gène accès bidirectionnel.

Les flux véhicules se répartiront comme suit

- AS1
 - Les bus scolaires desservant l'établissement matin et soir
 - Les véhicules des élèves, parents d'élèves
 - Les véhicules des visiteurs externes au lycée ou venant utiliser occasionnellement les équipements mis à disposition.
- AS2
 - Les véhicules des personnels (agents et enseignants)

- Les véhicules légers et poids lourds liés à l’approvisionnement et à la logistique de l’établissement
- AS3
 - Les occupants des logements de fonction et les visiteurs associés (visites privées, livraisons...).

Il existe également **3 accès secondaires** (portails équipés d’une serrure mécanique) liés à la livraison des équipements d’enseignement (AS4) et à l’entretien des patios entre les ailes du bâtiment enseignement AS4, AS5 et AS6.

6.3.2.1 AS1 - ACCES PRINCIPAL A PARTIR DU ROND-POINT

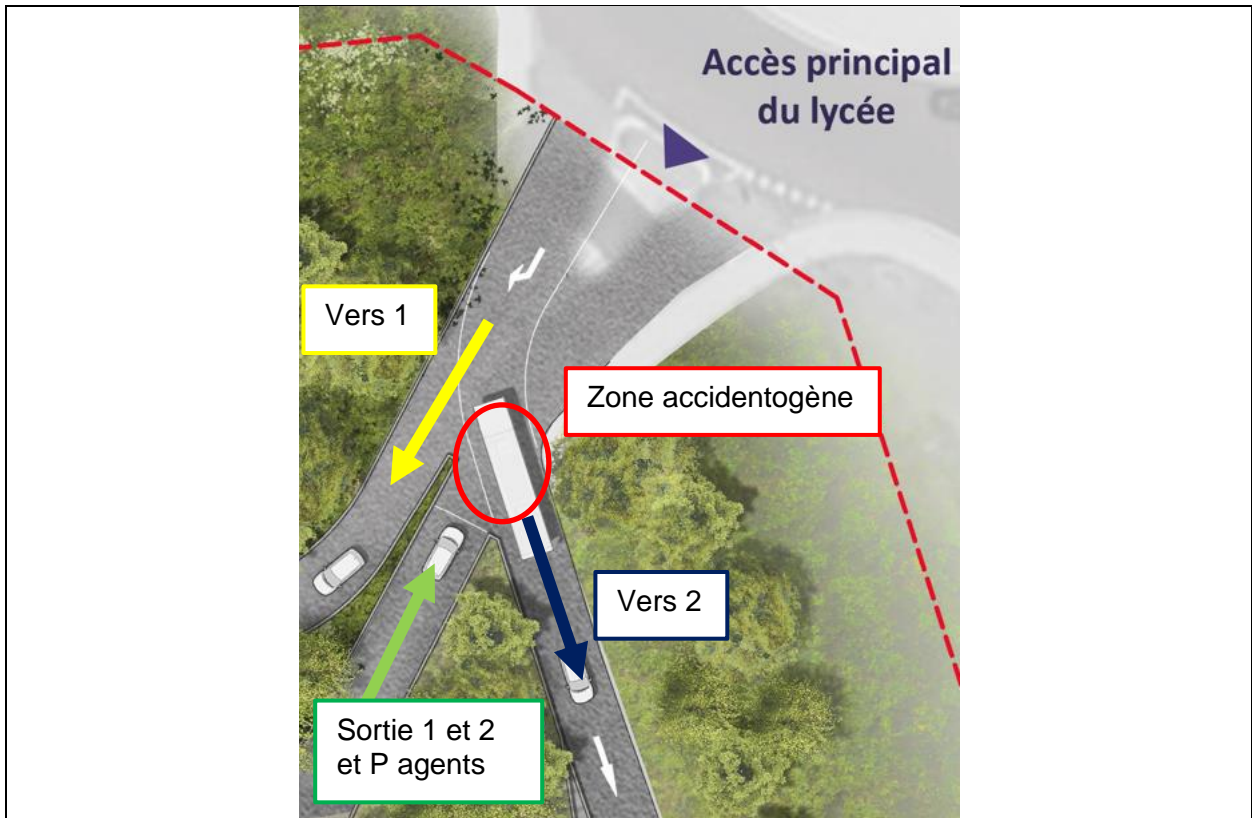
Description de l’accès

- L’accès **AS1**, accès bidirectionnel, est constitué d’une sortie dédiée sur le rond-point attenant au site

Les flux véhicules se répartiront comme suit

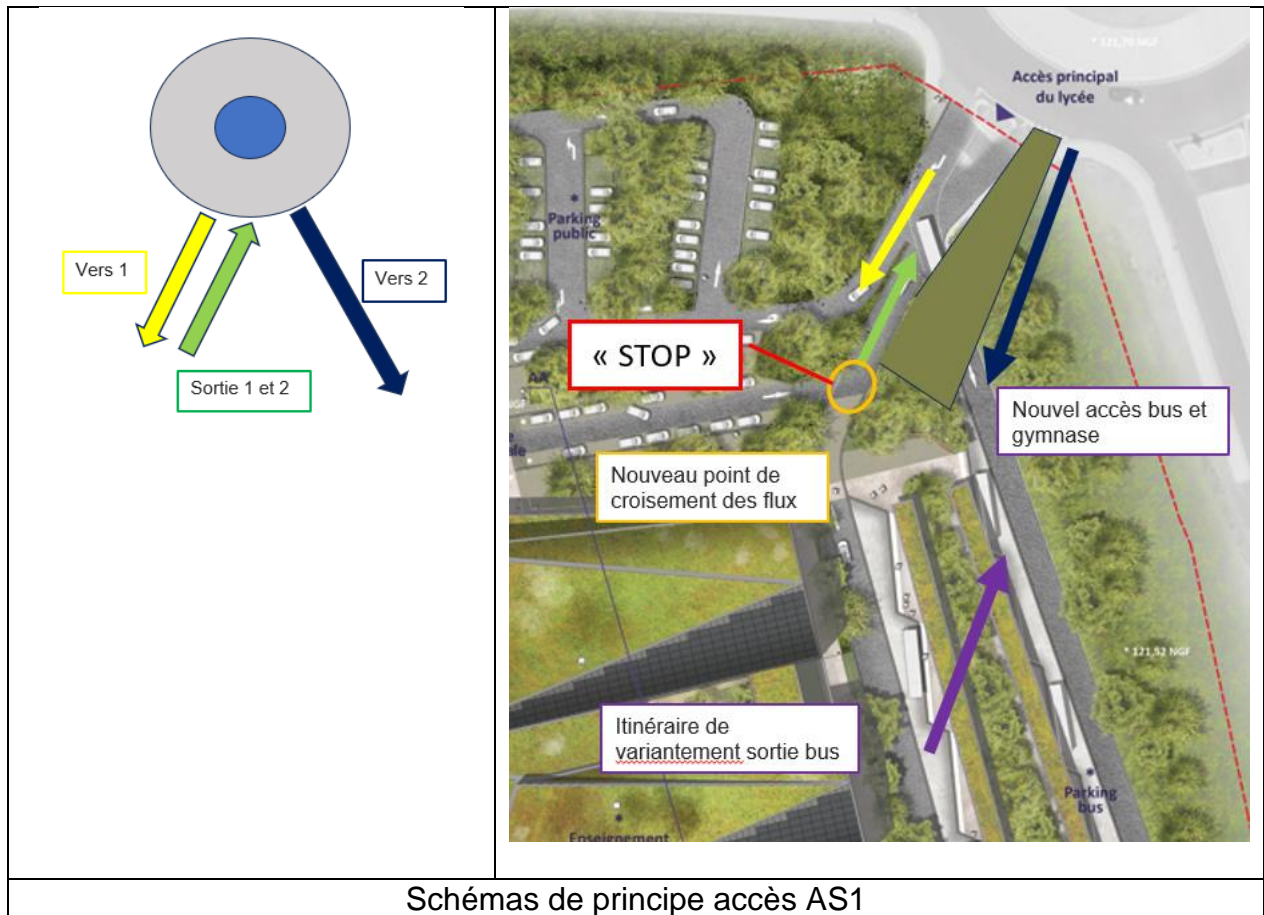
- AS1
 - Les bus scolaires desservant l’établissement matin et soir
 - Les véhicules des élèves, parents d’élèves
 - Les véhicules des visiteurs externes au lycée ou venant utiliser occasionnellement les équipements mis à disposition.

Constat
<p>Accès AS1 – accès principal à partir du rond-point</p> <p>(voir illustration ci-dessous)</p> <p>Actuellement, cet accès est totalement libre en entrée et en sortie. Les véhicules peuvent rejoindre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le parking visiteurs et internat et le dépose minute du lycée 2. la gare routière, le parking du gymnase et le dépose minute du gymnase. <p>Cet accès est également la sortie du parking des agents.</p> <p>Compte-tenu de l’importance des flux sur ce giratoire, l’entrée dans le lycée doit être fluide pour ne pas créer de bouchons sur ce giratoire.</p> <p>Les flux du lycée et du gymnase ne devraient pas se cumuler car ils n’interviennent pas dans les mêmes créneaux horaires. Au contraire, les flux bus, élèves motorisés, dépose minute du lycée vont eux s’additionner et pour certains se croiser (entrée / sortie des bus, entrée / sortie de la dépose minute...). Un accident qui se produirait sur cette zone bloquerait l’accès principal du site. L’activité du lycée serait particulièrement perturbée.</p> <p>Le parking visiteurs et internat ainsi que la gare routière et le parking gymnase étant libre d’accès, ils peuvent être détournés et accueillir des caravanes des gens du voyage ou des PL en pause... et être le théâtre de rodéos ou autres activités illicites (rencontres, trafics...).</p>



Point faible et vulnérabilité	
Aménagement de l'accès AS1 – organisation générale	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 3
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>(Voir illustrations ci-dessous)</p> <p>Il est préconisé de rechercher un nouveau dessin de cet accès dans l'esprit de l'illustration ci-dessous afin de repousser la zone de croisement accidentogène plus loin et de « protéger » ainsi l'accès principal du site.</p> <p>Il convient d'installer un STOP à la sortie du parking visiteurs afin de laisser la priorité aux bus sortant du site.</p> <p>Pour compléter, il pourrait être créé un variantement possible pour les bus en sortie afin de maintenir les flux en cas d'accident. Ce cheminement n'est pas une chaussée goudronnée mais un aménagement qui permette exceptionnellement d'y faire passer des véhicules (mesures organisationnelles à prévoir – agents de circulation parking et débouché giratoire...).</p>	

Point faible et vulnérabilité	
Aménagement de l'accès AS1 – équipements des voies	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 4
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>(Voir illustrations ci-dessous)</p> <p>Il est préconisé d'équiper les différentes voies comme suit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voie jaune et verte <ul style="list-style-type: none"> ○ Portique fixe limiteur de hauteur à 2m10 ○ Barrières levantes motorisées levées pendant les heures ouvrables et descendues pendant les heures non-ouvrables du site. Pour permettre des accès exceptionnels (ronde, activité particulière) un lecteur de badge sera installé en entrée. La sortie est toujours libre (détecteur véhicule). • Voie bleue foncée (bus et gymnase) <ul style="list-style-type: none"> ○ Portique motorisé limiteur de hauteur descendu à 2m10 en dehors des heures de rotation des bus et pendant les heures non ouvrables. ○ Barrière levante motorisée levée pendant les heures ouvrables et descendues pendant les heures non-ouvrables du site. Pour permettre des accès exceptionnels (rondes, activités hors temps scolaire du gymnase : lecteur de badge en entrée et sortie (détecteur véhicule) ○ A partir du gymnase, il doit être possible via un lecteur de badge de commander l'ouverture et la fermeture de cette barrière afin que les moniteurs de sports puissent en arrivant lever la barrière pour le temps de leur cour. Ils devront la descendre en partant. Une heure maximum sera programmée à laquelle la barrière descendra (fin des activités associatives ex 21h30). <p>Pour tous ces accès, il convient d'aménager l'environnement pour que l'équipement (barrière, portique) ne soit pas contournable (rochers, fossés, mouvements de terrain, arbres ...). Mauvais exemple : une pelouse plate à côté d'un portique limiteur de hauteur.</p>	



6.3.2.2 AS2 - ACCES PARKING AGENTS ET ZONE LOGISTIQUE

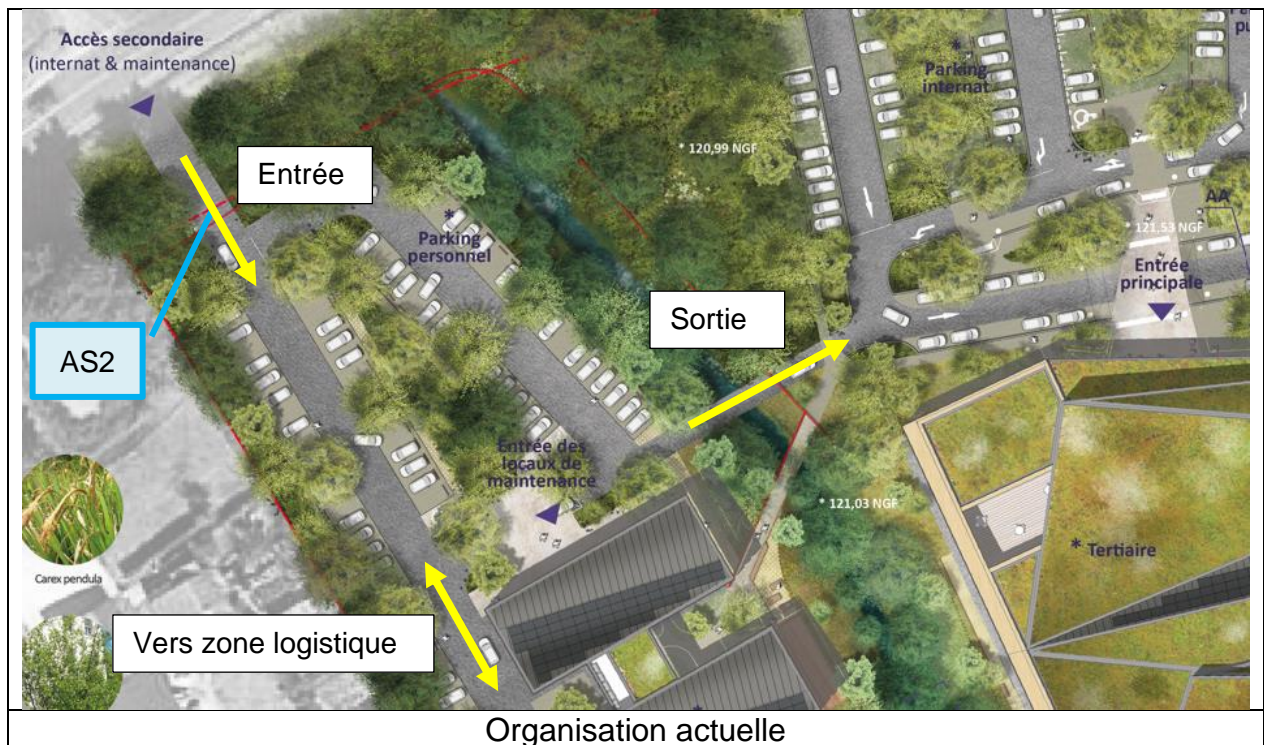
Description de l'accès

- **AS2** entrée **unidirectionnelle** au niveau de l'avenue du Gâtinais (D2460) pour les véhicules en provenance du centre-ville de Châteauneuf uniquement (traversée de la chaussée interdite)

Les flux véhicules se répartiront comme suit

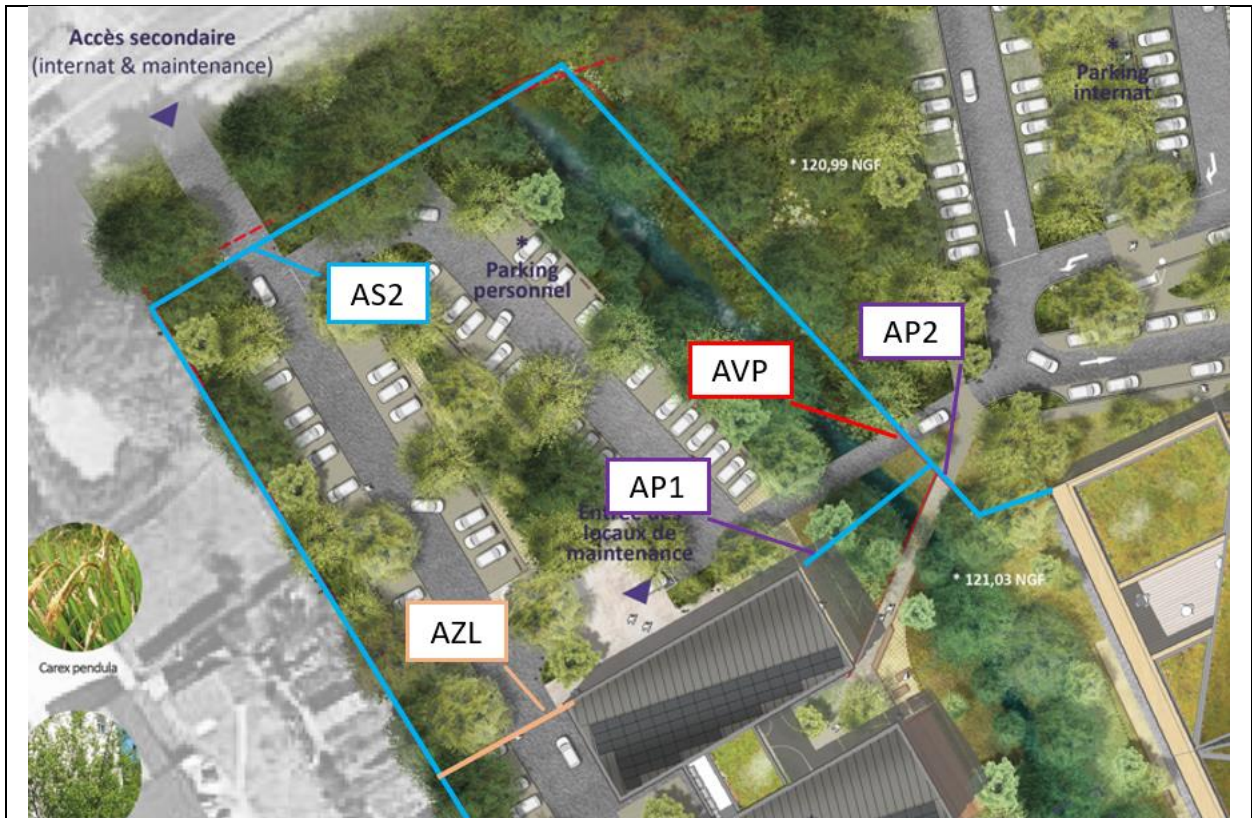
- AS2
 - Les véhicules des personnels (agents et enseignants)
 - Les véhicules légers et poids lourds liés à l'approvisionnement et à la logistique de l'établissement

Constat
Accès AS2 – accès parking agents et zone logistique
<p>Actuellement, cet accès permet de rejoindre le parking personnels et ensuite librement la zone logistique. Le parking est dans le périmètre clôturé. L'accès est contrôlé via un portail motorisé et un lecteur de badge en entrée. La sortie se fait via une voie qui rejoint la dépose minute du lycée. Cette organisation détourne le flux AS2 en sortie vers la façade la plus fréquentée du lycée (entrée principale des élèves) et la sortie AS1 déjà très fréquentée (bus, élèves motorisés, visiteurs, dépose minute lycée).</p>





Point faible et vulnérabilité	
Aménagement de l'accès AS2 , AZL, AP1, AP2 et AVP – organisation générale et équipements	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 5
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
(Voir illustrations ci-dessous)	
Il est préconisé	
<ul style="list-style-type: none"> ○ AS2 – d'installer un double portail coulissant motorisé à ouverture et fermeture rapide de la même hauteur que la clôture (un en entrée en décalé afin que les véhicules ne gênent pas la circulation sur voie publique et un en sortie) avec montés sur potelets <ul style="list-style-type: none"> ○ Un lecteur de badge en entrée et sortie ○ Un visiophone à défilement en entrée et sortie (pour les livraisons) ○ AZL - d'isoler le parking agents du lycée en complétant la clôture au niveau de la voie d'accès à la zone logistique AZL (illustration ci-dessous) et d'y installer un portail motorisé équipé <ul style="list-style-type: none"> ○ lecteur de badge en entrée ○ visiophone à défilement relié aux services concernés ○ sortie libre (détecteur de véhicule) ○ AP1 – d'installer un portillon piéton équipé <ul style="list-style-type: none"> ○ lecteur de badge en entrée et sortie libre ○ ferme-porte ○ AP2 – d'installer un portillon piéton équipé <ul style="list-style-type: none"> ○ lecteur de badge en entrée et sortie libre ○ ferme-porte ○ AVP – d'installer un portail équipé d'une serrure mécanique. La clé sera détenue par l'accueil du lycée et le service maintenance. Au quotidien et sauf nécessité de service ou de secours, Il sera maintenu fermé et verrouillé. 	



Légende

- Clôture prévue en bleu
- Clôture **à rajouter** en saumon
- **AZL** accès zone logistique
- **AP1** accès piétons vers le lycée à partir du Parking agents
- **AP2** accès piétons vers le lycée (internat) à partir du Parking visiteurs et internat
- **AVP** accès voie pompiers

6.3.2.3 AS3 – ACCES AUX 6 LOGEMENTS

Description de l'accès

- **AS3** rue de la Gène accès bidirectionnel

Les flux véhicules se répartiront comme suit

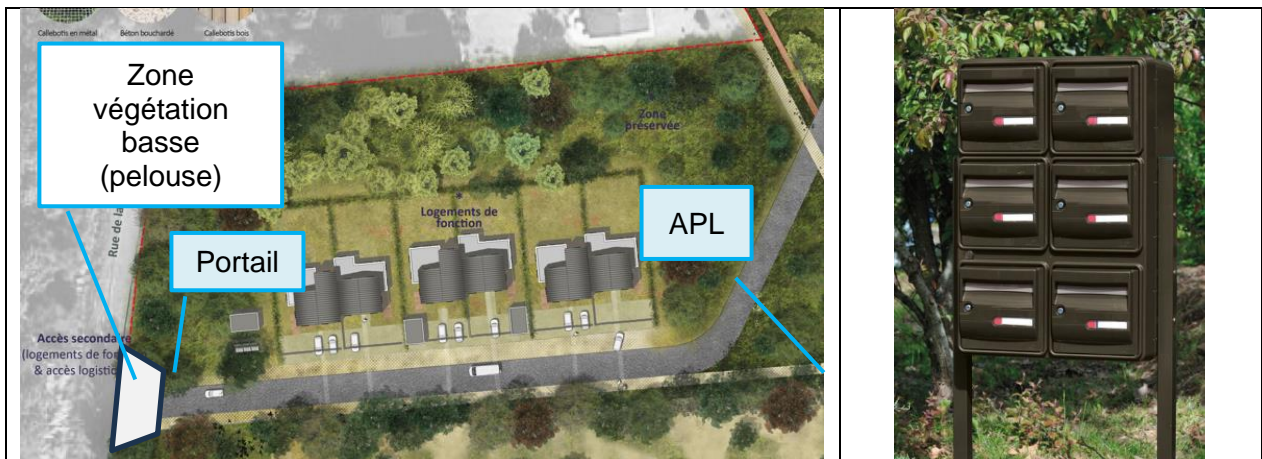
- AS3
 - Les occupants des logements de fonction et les visiteurs associés (visites privées, livraisons...).

A partir de cette zone, un portillon piétons (APL) permet de rejoindre le lycée

Constat
<p>Accès AS3 – accès zone logements de fonction</p> <p>Actuellement, la zone des 6 logements de fonction n'est pas clôturée dans son ensemble. Chaque pavillon dispose d'une privatisation du jardin et de la façade côté rue.</p> <p>La voie de circulation devant les logements est libre d'accès et sans issue . Elle ne rejoint pas la zone logistique comme les plans à disposition au moment de l'étude peuvent le laisser croire.</p> <p>Un portillon piétons permet de rejoindre le lycée directement.</p>

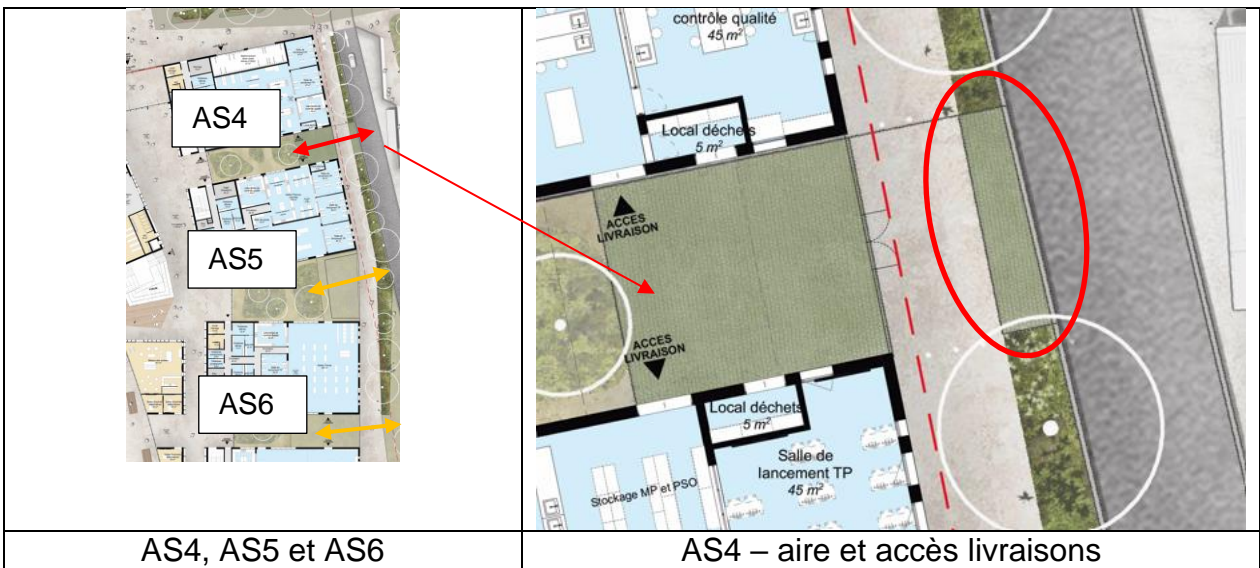


Point faible et vulnérabilité	
Aménagement de l'accès AS3 et APL – organisation générale et équipements	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 6
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>(Voir illustrations ci-dessous)</p> <p>Il est préconisé d'installer en décalé, pour ne pas gêner la circulation, un portail motorisé à ouverture et fermeture rapide de la même hauteur que la clôture avec montés sur un potelet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un lecteur de badge en entrée - sortie libre (détecteur de véhicule) ○ Un visiophone à défilement en entrée relié aux logements <p>Il est également préconisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de regrouper les boîtes aux lettres à l'extérieur de la zone clôturée ○ de nettoyer la végétation de part et d'autre du portail afin qu'il soit visible de la chaussée <p>Pour ce qui concerne le portillon APL, il est préconisé d'installer un contrôle d'accès en entrée et sortie ainsi qu'un ferme-porte. Cet accès est réservé aux résidents des 6 logements et aux agents de la maintenance.</p>	



6.3.2.4 AS4, AS5 ET AS6 – ACCES AUX PATIOS

Constat
Accès AS4, AS5 et AS6 – accès aux patios
Il existe 3 accès secondaires (portails équipés d'une serrure mécanique) liés à la livraison des équipements d'enseignement (AS4) et à l'entretien des patios entre les ailes du bâtiment enseignement AS4, AS5 et AS6.



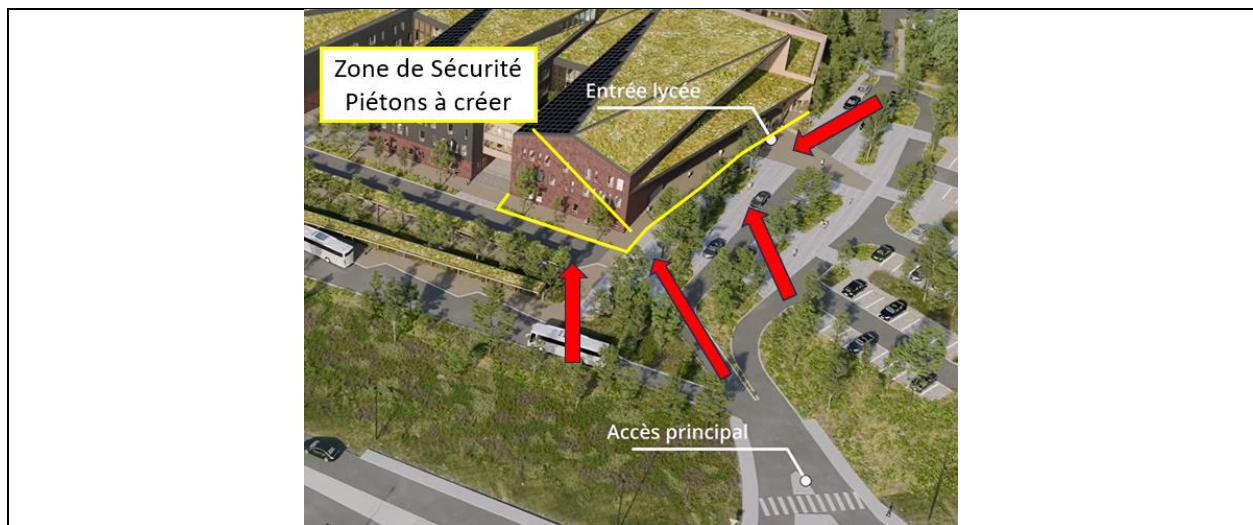
Point faible et vulnérabilité	
Aménagement des accès AS4, AS5 et AS6 – équipements	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 7
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
(Voir illustrations ci-dessous)	
Il est préconisé d'installer sur chaque portail une serrure mécanique. Les clés seront détenue par l'accueil du lycée et le service maintenance. Au quotidien et sauf nécessité de service ou de secours, Ils seront maintenus fermés et verrouillés.	

6.3.3 Zone de sécurité piétons

Constat
Zone de sécurité piétons
<p>L’esplanade devant l’entrée piétons principale sera fréquentée au cours de la journée par des élèves et des agents qui se regrouperont pour discuter. Une personne malveillante pourrait envisager une action violente contre ces personnels en utilisant un véhicule bélier. Aucun réel obstacle ne l’en empêcherait. Les jeunes arbres et les potelets anti-stationnement n’arrêtent pas un véhicule lancé.</p>



Point faible et vulnérabilité	
Aménagement d’une Zone de Sécurité Piétons (ZSP)	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 8
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>(Voir illustrations ci-dessous)</p> <p>Il est préconisé d’aménager une zone de sécurité piétons devant la façade principale du lycée. Cet espace permettra d’une part de sécuriser le regroupement inévitable des usagers au moment des entrées et sorties mais aussi de permettre à tous de s’y réfugier si besoin.</p> <p>Il conviendra alors d’installer sur la périmétrie de cette zone des bornes « anti-véhicule bélier » qui répondent à la norme européenne BSI PAS 68. <u>Caractéristique minimum à prendre en compte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un véhicule utilitaire de PTAC 3,5 tonnes de classe N1 (véhicule utilitaire type camionnette – limiteur de hauteur AS1) ○ Une vitesse minimum de 50km/h ○ Une distance admissible de pénétration du véhicule nulle compte tenu de la distance avec les façades et la porte d’entrée dans le bâtiment. <p>Ces bornes peuvent éventuellement être remplacées par un double emmarchement si le nivellement le permet, tout en respectant les normes d’accès aux PMR.</p> <p>Le périmètre de l’équipement ne doit pas permettre de le contourner et doit donc rejoindre les façades aux deux extrémités.</p>	



Commentaire	Certification BSI PAS 68
-------------	--------------------------

La certification BSI PAS 68 est une norme Européenne visant à garantir la résistance d'un équipement de sécurisation périmétrique à l'attaque d'un véhicule bélier par choc frontal. Elle est délivrée par des organismes indépendants qui réalisent eux-mêmes les crashes tests.

Exemple de certification 7500[N2]/50/90/0.0/0.0

- 7500 poids du véhicule en kg
- [N2] classe du véhicule
 - [M1] véhicule léger (voiture)
 - [N1] véhicule utilitaire type camionnette
 - [N2] poids-lourd chargé (poids total 7,5t)
 - [N3] poids lourd non chargé (donc plus haut) poids total 7.5t
- Vitesse lors de l'impact ici 50km/h
- Angle d'impact ici 90°
- Pénétration en m du véhicule au-delà de l'obstacle ici 0m
- Distance de dispersion de débris majeurs ici 0m

6.3.4 Les accès aux bâtiments

Les accès aux bâtiments peuvent se faire à partir

- de la **zone non sécurisée**
 - AB1 – entrée principale des usagers du site (élèves, personnels, visiteurs...)
 - AB2 – entrée du personnel à partir du parking personnel (même s’il est sous contrôle d’accès)
 - AB3 – entrée du gymnase pour les activités extrascolaires
- de la **zone sécurisée**
 - AB4 - entrée du gymnase pour les activités scolaires
 - AB5 – entrée de la restauration pour tous les usagers à partir de la cour / jardin
 - AB6 – entrée internat postbac à partir de la cour / jardin
 - AB7 – entrée internat lycéens à partir de la cour / jardin
 - AB8, AB 9 et AB 10 – entrées bâtiment enseignement (forum) à partir de la cour / jardin

Constat
Les accès aux bâtiments
<p><i>Conformément au programme technique détaillé, l’opération précise que l’ensemble des portes au RDC (hors issue de secours) sont équipées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • D’un ensemble porte à fermeture 3 points • D’une serrure mécanique sous organigramme • D’un lecteur de badge du contrôle d’accès • D’une détection intrusion • De vidéoprotection <p>Les tourniquets de l’accès AB1 seront commandables depuis la loge et disposeront</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’un lecteur de badge du contrôle d’accès • De vidéoprotection. <p>Il est également prévu un éclairage sur détection des cheminements intérieurs et des accès extérieurs.</p>

Point faible et vulnérabilité	
Accès au gymnase à partir de la cour / jardin AB4 et issues de secours gymnase	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 9
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>Afin de ne pas permettre une intrusion dans le lycée via le gymnase, il est préconisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • De veiller qu’aucune issue de secours du gymnase ne donne accès au lycée • D’installer un contrôle d’accès en entrée mais aussi en sortie du gymnase sur la porte AB4. 	

6.3.5 Les menuiseries

Constat
Les menuiseries
<p>Conformément au programme technique détaillé, l'opération précise que l'ensemble des menuiseries extérieures seront d'un niveau de performance anti vandalisme et anti effraction (norme EN 356)</p> <ul style="list-style-type: none"> • RDC côté non sécurisé P5A • RDC coté sécurisé P4A • Etages P2A

Les menuiseries n'amènent pas de préconisations particulières.

Commentaire	La norme EN 356		
<p>La norme EN 356 classe de façon croissante les vitrages en fonction de leurs performances en terme de résistance au vandalisme (classes P1A à P5A) et résistance à l'effraction (classes P6B à P8B). Pour les essais de résistance au vandalisme, une bille en acier de plusieurs kilos est lâchée sur le vitrage de différentes hauteurs un nombre variable de fois. Pour les essais de résistance à l'effraction, le vitrage est premièrement brisé à coups de masse en ensuite attaqué à la hache, les nombres de coups variant suivant le classement recherché.</p>			
Norme EN 356 - Classements anti-vandalisme			
Classe	Hauteur de chute (m)	Énergie (joules)	Nombre d'impacts
P1A	1,5	60	3 en triangle
P2A	3	120	3 en triangle
P3A	6	240	3 en triangle
P4A	9	360	3 en triangle
P5A	9	360	9 (3X3 en triangle)
Norme EN 356 - Classements anti-effraction			
Classe	Nombre de coups de masse	Nombre de coups de hache	Nombre de coups mini
P6B	12	19	31
P7B	12	39	51
P8B	12	59	71

6.4 LES MESURES VOLUMETRIQUES

6.4.1 Le compartimentage interne / contrôle d'accès

Constat
Le compartimentage
<p>En cas d'intrusion sur le site, l'organisation actuelle permettrait à l'adversaire dans un bâtiment de se déplacer librement tant horizontalement que verticalement. La reprise d'activité après une intrusion dépend beaucoup des zones à valider avant la réouverture. Il convient donc de les minimiser.</p>

Point faible et vulnérabilité	
Le compartimentage / contrôle d'accès	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 10
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>Il est préconisé de mettre en place un compartimentage des bâtiments en s'appuyant sur les fonctions (ex administration) ou sur les caractéristiques physiques du bâtiment (exemple niveaux, aile...). Les portes seront équipées d'un contrôle d'accès en entrée et d'un détecteur d'ouverture. En heures ouvrables, elles peuvent rester ouvertes et se verrouiller à la fermeture du site.</p> <p>Il convient de créer les zones suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internat – par niveau et par aile • Bâtiment enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Zone administration • Par niveau et par bloc. 	

6.5 LA VIDEOPROTECTION

Commentaire	Vidéoprotection et levée de doute vidéo (LDV).
<p>La LDV permet une action en temps réel de l'opérateur pour vérifier la matérialité de l'alarme, analyser la normalité ou non de la situation et qualifier l'origine du déclenchement (présence humaine ou non et ses intentions apparentes).</p> <p>Devant la violence grandissante de la société, il n'est pas envisageable de faire partir une patrouille d'agent de sécurité privé sur un déclenchement sans avoir un minimum d'informations sur l'incident et les individus (effectif, intention apparente, équipement/armement...). La vidéoprotection en combinaison avec la détection intrusion permet aussi à posteriori de déterminer précisément les zones où l'adversaire a déambulé et donc d'organiser une validation que sur les espaces concernés. La reprise d'activité est donc facilitée.</p>	

Point faible et vulnérabilité	
Déploiement de la vidéoprotection	
Préconisation pour atteindre le niveau de protection souhaité	PR 11
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
<p>Périmétrie</p> <p>Il est préconisé de déployer au minimum la vidéoprotection comme suit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les accès véhicules (AS1, AS2 et AS3) et piétons (AP1 et AP2) au site • Parking agents (accès et zone de stationnement) • Accès zone logistique (AZL) • Parking visiteurs et internat • Le Parvis dans son ensemble et plus particulièrement la zone de sécurité piétons (ZSP) • Les accès aux bâtiments (vision de l'extérieure) à partir de la partie non sécurisée en RDC • Les accès à l'internat en RDC • La périmétrie du gymnase • Accès voirie zone logement de service (zone du futur portail) <p>Volumétrie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circulations verticales et horizontales de tous les bâtiments (enseignement, internat, restauration et gymnase). 	

6.6 LA DETECTION INTRUSION

Commentaire	Détecter une intrusion au plus tôt.
<p>Il est nécessaire de rappeler pourquoi il convient dans la stratégie de protection d'un site de détecter au plus tôt une intrusion. L'objectif premier n'est pas de savoir à posteriori qui est entré sur le site ou de faciliter le travail des enquêteurs. C'est important, mais ce n'est pas ce qui doit nous faire considérer que le dispositif choisi est satisfaisant. L'objectif principal doit être dans le meilleur des cas d'interdire l'accès aux locaux en détectant et intervenant très tôt ou au moins de minimiser au maximum le temps laissé à l'adversaire pour accomplir son objectif.</p> <p>En minimisant le temps de « liberté » sur le site, on s'assurera d'une part des dommages minimums et d'autre part une reprise de l'activité plus rapide. En effet, après une intrusion, il convient de sécuriser les locaux « visités » en y effectuant les validations d'usages ; fouille NRBCE...</p>	

Constat
La détection intrusion
<p><i>Conformément au programme technique détaillé, l'opération précise que la centralisation des alarmes se fera à la loge d'accueil avec un report sur le téléphone de permanence.</i></p> <p>Lors des entretiens, il a été précisé que les agents logés n'assureront pas la fonction de gardien mais ils auront un report des alarmes et de la vidéoprotection dans leurs appartements</p>

Point faible et vulnérabilité	
Gestion des alarmes	
Recommandation pour atteindre le niveau de protection souhaité	R 4
Priorisation : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 – (3 étant le niveau le plus élevé)	
Lycée Il est recommandé que l'établissement prenne un contrat avec une société de télésurveillance afin de gérer <ul style="list-style-type: none"> • La mise en et hors service de l'alarme • La gestion des détections <ul style="list-style-type: none"> ○ Levée de doute technique ○ Déclenchement de l'alerte si besoin. 	
Gymnase Le gymnase va être rétrocedé à la commune après les travaux, il est recommandé de prévoir l'installation sûreté (détection intrusion et vidéoprotection) de ce bâtiment afin que le report se fasse aussi vers la commune et non seulement sur le dispositif du lycée. Ce dernier recevra les alertes pour prise en compte dans sa vigilance du lycée.	

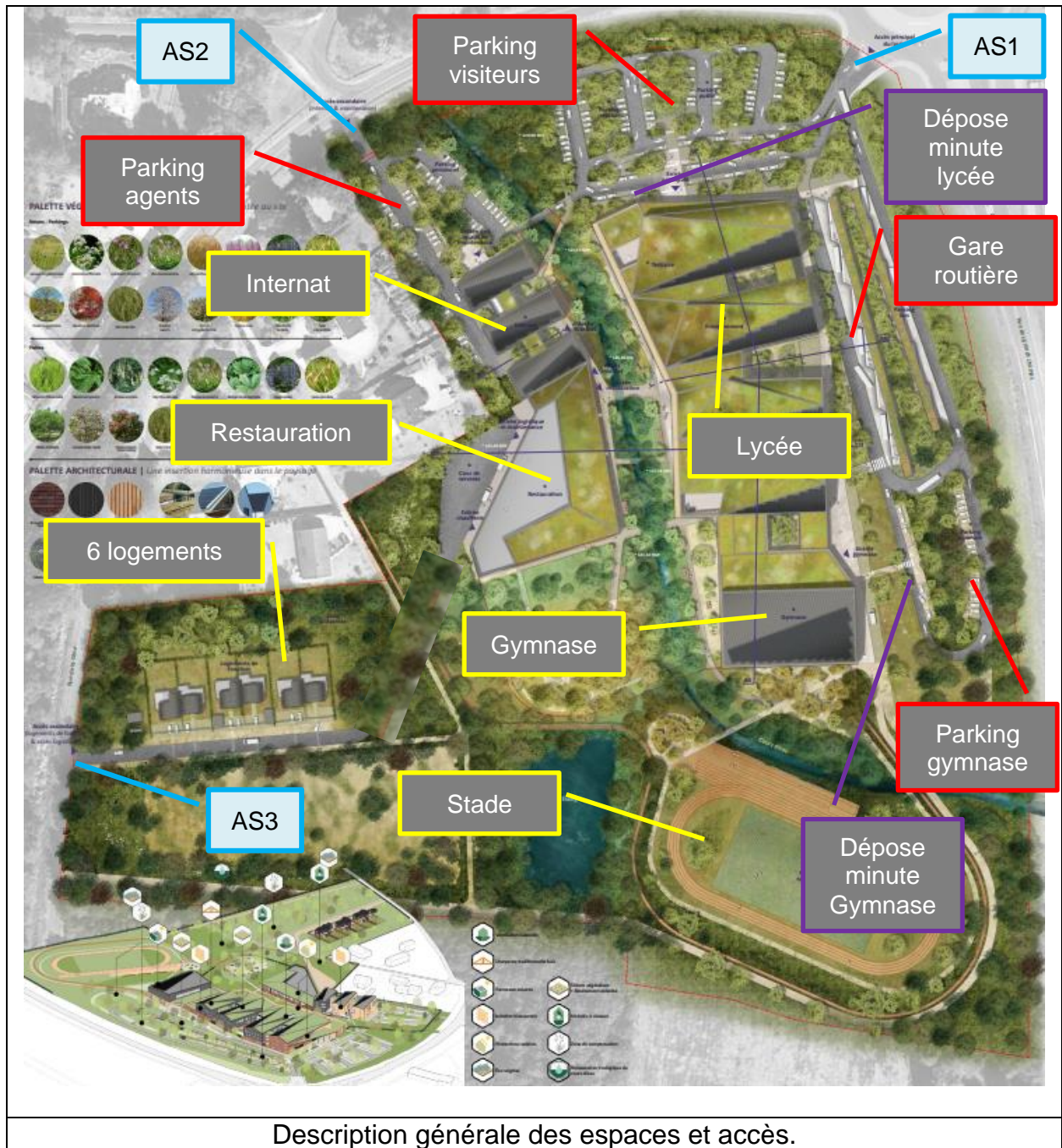
6.7 PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

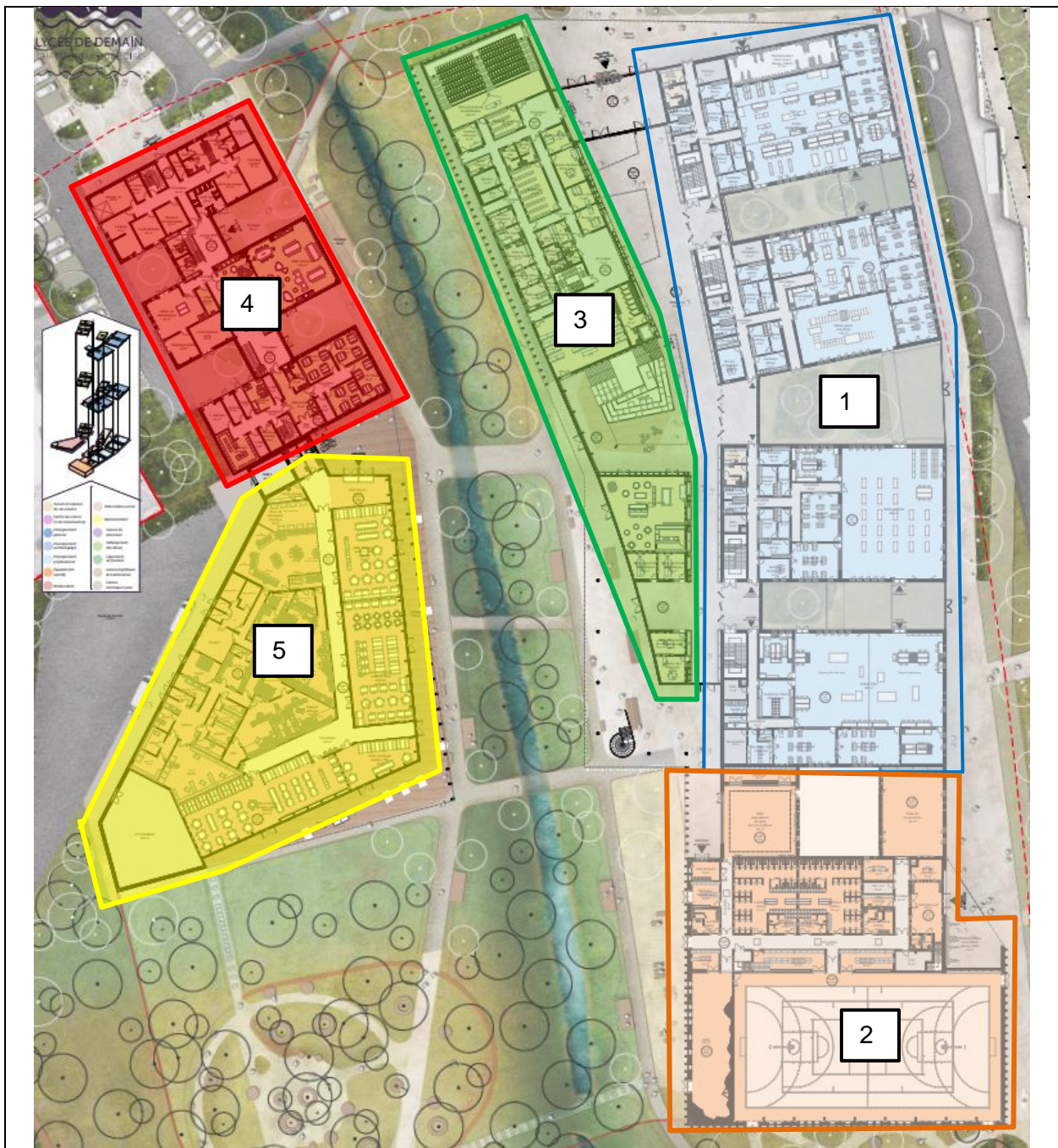
Constat
Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)
<i>Conformément au programme technique détaillé, l'opération précise bien qu'un système PPMS sera installé. La centrale de gestion sera localisé à la loge d'accueil.</i>

7 TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS

Espace défendable	Préconisation	Objet	Avis MOE
Périphérie	R 1	Adaptation de l'aire de covoiturage et création d'un parking PL	
Périphérie	R 2	Adaptation de la vitesse avenue du Gâtinais	
Périphérie	R 3	Aménagement du carrefour avenue du Gâtinais / rue des prés bas	
Périmétrie	PR 1	Renforcement des clôtures	Pris en compte
Périmétrie	PR 2	Clôtures de la zone logements	Pris en compte
Périmétrie	PR 3	Aménagement de l'accès AS1 – organisation générale	Pris en compte
Périmétrie	PR 4	Aménagement de l'accès AS1 – équipements des voies	Pris en compte
Périmétrie	PR 5	Aménagement de l'accès AS2 , AZL, AP1, AP2 et AVP – organisation générale et équipements	Pris en compte
Périmétrie	PR 6	Aménagement de l'accès AS3 et APL – organisation générale et équipements	Pris en compte
Périmétrie	PR 7	Aménagement des accès AS4, AS5 et AS6 – équipements	Pris en compte
Périmétrie	PR 8	Aménagement d'une Zone de Sécurité Piétons (ZSP)	Pris en compte
Périmétrie	PR 9	Accès au gymnase à partir de la cour / jardin AB4 et issues de secours gymnase	Pris en compte
Volumétrie	PR 10	Le compartimentage / contrôle d'accès	Pris en compte
/	PR 11	Déploiement de la vidéoprotection	Pris en compte
/	R 4	Gestion des alarmes.	
/			

8 PRINCIPAUX PLANS



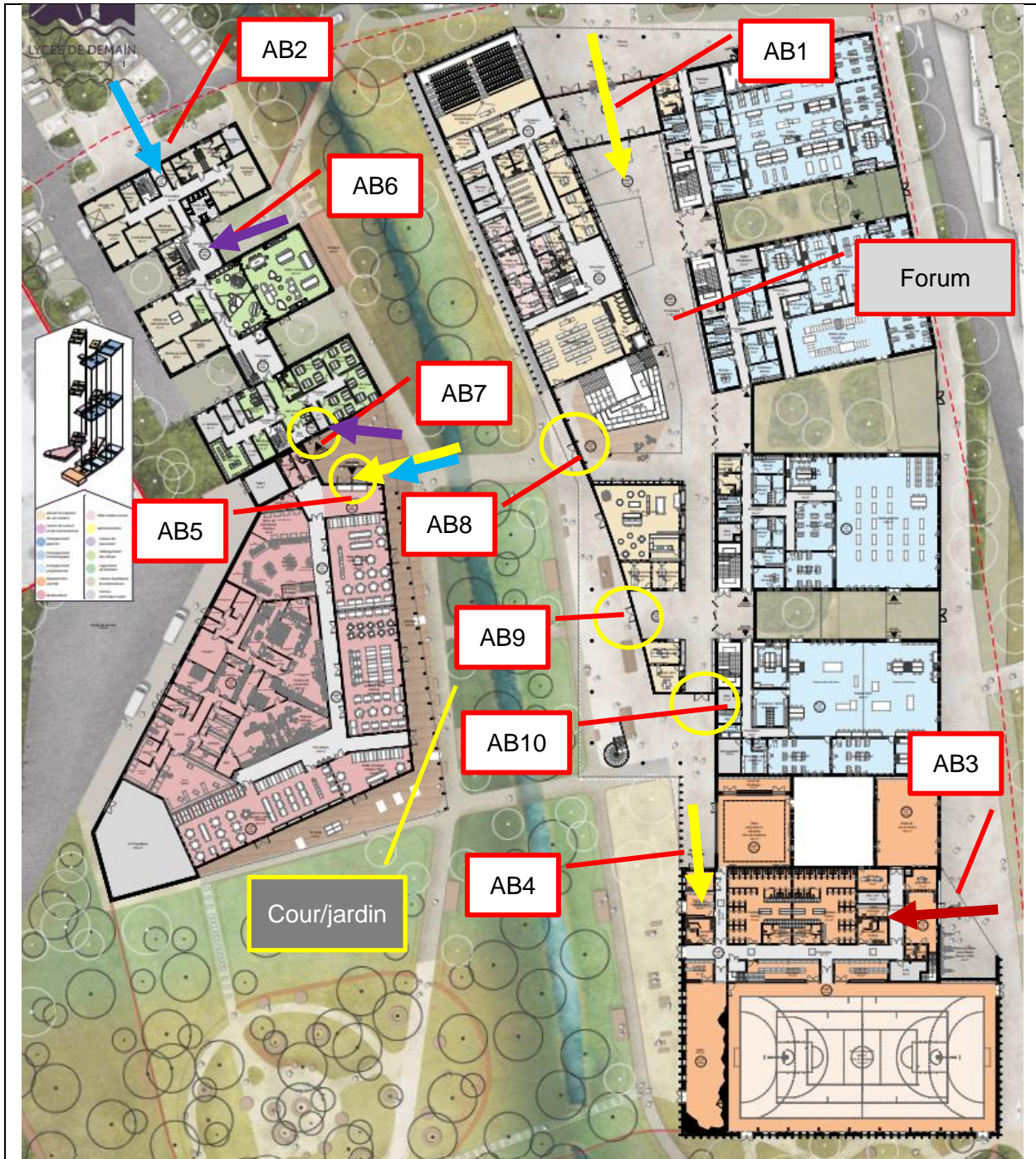


Répartition des espaces




Légende :

- 1 – enseignement
- 2 – équipements sportifs
- 3 – accueil et espace de vie scolaire
- 4 – hébergement élèves (internat)
- 5 - restauration





Légende :

- Flux lycéens 
- Flux personnels (agents et enseignants) 
- Flux usagers internat 
- Flux usagers du gymnase hors temps scolaires 